



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

ANNUAIRES 2017/2018

Les annuaires 2017/2018 sont à votre disposition au siège du District.

Une permanence sera organisée au District de Lyon et du Rhône le mardi 26 décembre 2017 de 14 h 00 à 18 h 00 afin de les récupérer (aucun envoi aux clubs).

Vous avez également la possibilité de commander des annuaires supplémentaires (bon de commande en fin de PV ou sur le site internet du District : <https://lyon-rhone.fff.fr/simple/annuaires-20172018/>).



Le District de Lyon et du Rhône de Football sera fermé le lundi 25 décembre 2017 et le lundi 1er janvier 2018.

Les Commissions se réuniront donc le mardi 26 décembre 2017 et le mardi 2 janvier 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

PERMANENCE TELEPHONIQUE (horaires et terrains) :

- * Vendredi 22 décembre 2017 à partir de 18 h 00
- * Samedi 23 décembre 2017
- * Dimanche 24 décembre 2017

M. Bernard COURRIER au 06 22 46 64 19

PERMANENCE TELEPHONIQUE DEDIEE AUX ARBITRES :

- * 06 66 67 89 29

PERMANENCE TELEPHONIQUE FMI :

M. Eric AGUERO au 06 65 93 95 77

M. Serge GOURDAIN au 06 10 35 30 00





SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2017

Secrétaire Général : François LOPEZ - **Secrétaire Général Adjoint** : Serge GOURDAIN

Présents : François LOPEZ - Serge GOURDAIN

NOS PEINES

Le District de Lyon et du Rhône de Football apprend le décès brutal de la maman de l'ex Président du Club du GS Chasse sur Rhône Fernand BARROCA. Les funérailles auront lieu à l'église de DARGOIRE le jeudi 21 décembre 2017 à 10h00. **Pascal PARENT** Président du District et membre du COMEX de la FFF, les élus du Comité Directeur, les Commissions ainsi que les salariés présentent à Fernand BARROCA, au club du GS Chasse et aux proches leurs sincères condoléances.

COMMUNICATION

Le club de **CHAMBOST ALLIERES SAINT JUST D'AVRAY** nous communique les noms et coordonnées de son nouveau bureau, il est donc composé comme suit :

Président – **Olivier LAVAL** – 06 08 40 92 52

Vice-Président - **Jean GOUTARD** – 06 85 05 29 29

Vice-Président – **Stéphane RODRIGUEZ** – 06 15 24 61 56

Secrétaire – **Clément GOUTARD** – 06 59 00 85 07

Secrétaire Adjoint – **Adrien CORGIER**

Secrétaire Adjoint – **Sébastien COLIN**

Trésorier – **Baptiste CORGIER** – 06 99 23 91 15

Trésorier Adjoint – **Alexandra GELAY**

Relation Presse – **Kévin RONZON**

Responsable Buvette – **Jimmy GELAY**

Correspondant – **Clément GOUTARD** – 06 59 00 85 07

REMERCIEMENTS

Le District de Lyon et du Rhône remercie le **Président Franck CHAPON** du club de l'**AS VILLEFONTAINE** pour l'accueil qui a été réservé aux personnes qui représentaient le District et le Groupement de Vallée du Rhône lors de formation « Dirigeant de club » qui a été dispensée dans ses locaux du stade de la prairie le samedi 16 décembre 2017.

Lors de cette formation beaucoup de questions ont été posées de la part des présents dirigeants du club.

La participation active des dirigeants permet de comprendre que le club de l'**AS VILLEFONTAINE** est dans la reconstruction.

INVITATIONS

Monsieur **Robert FATINET** Président de **L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS de SAINTE FOY LES LYON** invite **Pascal PARENT** Président du District de Lyon et du Rhône et membre du COMEX de la FFF à la soirée de l'OMS le **vendredi 22 décembre 2017 à 20h00** au gymnase Raymond Barlet de Ste Foy Lès Lyon.

Pascal PARENT vous remercie pour cette sympathique invitation mais pris par ailleurs ce jour ne pourra être présent, il sera toutefois représenté tout comme le District par Messieurs **Saïd INTIDAM** élus au CD et Président de la Commission de la Communication du DLR et **Marc BAYET** Président du Groupement de la Brévenne.



PV 367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04
tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2017

Présents : Michel BLANCHARD - Franck BALANDRAS

➡ RELEVES DE COMPTE N°1 SAISON 2017/2018

Les relevés de compte n°1 ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le 5 octobre 2017 et étaient à régler au plus tard le **19 octobre 2017**. Un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au **10 novembre 2017**.

Les Clubs ci-dessous, n'ayant pas régularisé leur situation, sont suspendus de toutes compétitions :

FOOT LOISIRS : 848195 INTERNATIONNAL LYONNAISE FOOT

➡ RELEVES DE COMPTE N°2 SAISON 2017/2018

Les relevés de compte n°2 ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le 21 décembre 2017 et sont à régler au plus tard le **jeudi 4 janvier 2018**.

COMMISSION DES COUPES

Tél 04 72 76 01 29
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2017

Président : Arsène MEYER (tél. 07.87.72.96.17) Vice-Présidente : Martine GRANOTTIER

Membres CD : Bernard COURRIER – Serge GOURDAIN - Eric AGUERO - Roland BROUAT

Membres : Alain BARBIER – Gilbert BENOIT – Gilbert BOUTEYRE – André GEREZ – Daniel FUENTES – Jean-Michel GAY – Sébastien MARTIN – Jean Claude QUIOT – Maurice MOUROZ

➡ COUPE DE LYON ET DU RHONE SENIORS - 32EMES DE FINALE

Les matchs non joués le week-end du 17 décembre sont reportés au week-end du 7 janvier 2018.

Important : Les matchs de coupe qui ne pourraient pas se dérouler le week-end du 7 janvier pour cause d'intempéries seront **automatiquement inversés et reportés au mardi 9 janvier 2018 à 20h00**.

➡ COUPE DE LYON ET DU RHONE U19

Pour cette saison 2017 /2018, un club peut aligner 4 (quatre) joueurs U20 dans son ou ses équipes U19 évoluant en **coupe U19 de district**.

➡ COUPES DE LYON ET DU RHONE SENIORS

Tirage 16èmes de finale et coupe Vial (Féminines)

Le tirage au sort des 16èmes de finale de la Coupe de Lyon et du Rhône Séniors et de la coupe des féminines sera effectué le mercredi 10 janvier 2018 au siège du Crédit Agricole 1 rue pierre de Truchis de Lays à Champagne au Mont d'Or.

18h30 : tirage de la coupe féminines (coupe Vial)

19h00 : tirage 16èmes de finale de la coupe Séniors.

Les clubs qui se seront qualifiés sont invités à ce tirage.



➡ COUPE DE LYON ET DU RHONE U15, U17, U19 ET VETERANS

16èmes de finale

Le tirage au sort des 16èmes de finale des coupes de Lyon et du Rhône U15, U17, U19 et vétérans a été effectué par Martine Granottier présidente de la commission PSEM et Arsène Meyer président délégué du DLR.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce tirage sur le site du DLR.

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2017

Présidente : Martine GRANOTTIER (présente)

Vice-Président : Arsène MEYER (présent)

Responsable suivi : HERVE BAUDOUX (Représentant des clubs) (présent)

Membres du CD : Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Said INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN

Représentant des commissions : Sylvain RICHARD - Thierry PESTRITTO, - Christian DUBOURG – Patrice ECHINARD

➡ REUNION SECURITE

Martine GRANOTTIER et Hervé BAUDOUX se sont rendus au FC LIMONEST le 6 décembre pour une formation sécurité des dirigeants et éducateurs du club. Nous tenons à remercier le club pour l'excellent accueil qui nous a été réservé.

➡ RAPPORTS DELEGUES SURPRISES

- **Rencontre US VENISSIEUX / VILLEFRANCHE U15** : il est rappelé au club de VENISSIEUX que les jeunes enfants non inscrits sur la feuille de match ne peuvent s'asseoir sur le banc des remplaçants durant une rencontre. Les spectateurs doivent rester derrière la main courante.

- **Rencontre FC POINT DU JOUR / FC STE FOY LES LYON U17** : rencontre bien organisée, attention le protocole de fin de match n'a pas été respecté comme le prévoit la feuille de route.

- **Rencontre ST ALBAN DE ROCHE / TOUSSIEU Séniors D3** : il est rappelé au club de ST Alban que les guérites doivent être protégées comme le prévoit la feuille de route. Rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit.

- **Rencontre FC GERLAND / ENTENTE ST PRIEST U17** : il est rappelé au club de FC GERLAND que les guérites doivent être protégées comme le prévoit la feuille de route. Les remplaçants doivent porter des chasubles. Rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit.

- **Rencontre US VAULX EN VELIN / HAUT LYONNAIS U19 Coupe de Lyon et du Rhône** : bon déroulement de la rencontre. Protocole fin de match respecté.

- **Rencontre IRIGNY / SP CLUB DE GARON U19 Coupe de Lyon et du Rhône** : il est rappelé au club d'IRIGNY que les remplaçants doivent porter des chasubles. Absence de délégués alors que la feuille de route en prévoit 2. Protocole fin de match respecté.

- **Rencontre FC FRANCHEVILLE / ASVEL U19 Coupe de Lyon et du Rhône** : il est rappelé aux 2 équipes que les chasubles sont obligatoires pour les remplaçants. Le club de FRANCHEVILLE n'a pas effectué le protocole de fin de match qui est obligatoire comme le prévoit la feuille de route.

- **Rencontre LYON DUCHERE / TRINITE U17** : le protocole de fin de match n'a pas été respecté par le club de la Duchère comme le prévoit la feuille de route.

➡ ATTESTATION FORMATION SECURITE CLUB

Retour des attestations suivantes : AS PROPIERES / FC LYON / AS VILLECHENEVE



PV 367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

➡ RETOUR QUESTIONNAIRE DISPOSITIF ETOILES

O. ST QUENTIN / AS SOUCIEU / FC LYON / AS DENICE / CS OZON

➡ DISPOSITIF ETOILES

Les clubs dont les noms suivent sont priés de se présenter au secrétariat du District **avec leur certificat justifiant du nombre d'étoiles obtenu en début de campagne 2016/2018 au plus tard le 12 janvier 2018 (Date limite) :***

CLUBS	N° d'Affiliation	CLUBS	N° d'Affiliation
ASVEL	500 124	A.S. Algérienne Villeurbanne	532 336
U.S. Vénissieux	504 325	F.C Gerland Lyon	533 109
Ent. S. Charly F.	504 416	F.C. Sain Belois	553 093
FC Vaulx en Velin	504 723	A.S. Bron Grand Lyon	553 248
A.S. des Minguettes Venissieux	524 129	Chazay F.C.	554 474
AM. Laiq. Moins	525 631	F.C. Sud Ouest 69	581 322
A.S Villefontaine	528 363		

Au-delà de cette date, les « dossiers non soldés » seront évoqués lors de la prochaine réunion du COMITÉ DIRECTEUR qui prendra la décision qui s'impose.

***Horaire ouverture Secrétariat : Lundi 9h00/12h00 – 14h00/20h00 – Du Mardi au Vendredi 9h00/12h00 – 14h00/18h00.**

➡ CONVOCATION

La commission PSEM convoque pour le lundi 15 janvier à 18h30 au siège du DLR : Pour le club de MEYZIEU le Président, l'éducateur des U18 Féminines FARSSI J. le dirigeant des Féminines DESCHAMPS O. et la capitaine AVCI Ceylin. Pour le club de ST DENIS EN BUGEY : le président, l'éducateur MAZUIR J. la capitaine GOUBEL Manon et l'arbitre de la rencontre NICOLAS Maurice. Présence obligatoire.

➡ COURRIERS CLUBS

- Mr BERNE Christian **Dirigeant RHONE SUD** : lu et noté
- **O. DE RILLIEUX** : lu et noté pour les chasubles. Une commande est prévue.
- **Courrier Loire sur Rhône sur dispositif étoiles** : transmis à Patrice ECHINARD président du dispositif pour réponse.
- **AS PUSIGNAN** concernant rencontre Séniors D5 LYON CHEMINOTS VAISE : transmis à la commission des règlements.

➡ COURRIER ARBITRE

Mr BEN CHIH Ilyes concernant la rencontre **FC LYON / ODENAS CHARENTAY Séniors D2** du 10/12/2017 : il est rappelé au club du FC LYON que la FMI doit être mise à disposition des arbitres au minimum 30 minutes avant la rencontre. De plus la présence de 2 délégués de terrain (avec chasubles prévention) est obligatoire sur une rencontre séniors. Ils doivent pouvoir être identifiés avant la rencontre par l'arbitre officiel afin de donner les consignes de sécurité et doivent rester jusqu'au départ de l'équipe adverse et des officiels. 1^{er} avertissement.

La commission PSEM demande également de remettre en conformité les douches des arbitres (eau chaude) et le chauffage dans les vestiaires.



COMMISSION DE DELEGATIONS

Tél 04 72 76 01 10

delegation@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2017

Président : PORTEJOIE GILLES - **Secrétaire** : MARET CHRISTEL - **Membre** : DUBOURG CHRISTIAN

➡ CONVOCATION

Mrs LES DELEGUES :

Vous êtes convoqués le samedi 20/01/2018 à 8h30 au DISTRICT DE LYON ET DU RHONE

Votre présence est obligatoire, aucune ABSENCE ne sera acceptée.

La commission des délégations vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année

➡ INFORMATION IMPORTANTE

Il est rappelé aux clubs d'utiliser la demande de délégués à télécharger sur le site du District, rubrique Délégations et de respecter le délai de 2 semaines avant la rencontre. A défaut, vos demandes ne seront pas prises en compte !

A tous les clubs : en cas de match reporté, annulé, ou de changement d'horaire ou de lieu, vous DEVEZ impérativement prévenir le délégué désigné (se reporter à la liste des délégués, consultable dans la rubrique commission délégation, à droite).

RAPPEL : les frais des délégations ci-après sont imputés aux deux clubs, sauf indication contraire.

- Madame et Messieurs les délégués, nous vous rappelons qu'en cas de convocation par les diverses instances soit du District de Lyon et du Rhône, soit par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, et, EN CAS D'INDISPONIBILITE, merci de bien vouloir fournir un justificatif d'absence, aux instances concernées.

- Madame et Messieurs les délégués, en cas d'indisponibilité, merci d'utiliser le formulaire téléchargeable sur mon compte FFF et de l'envoyer à la commission délégations, **15 jours auparavant**.

- Les rapports doivent **OBLIGATOIREMENT** être sur la boîte mail de la délégation pour **le lundi avant 14h00** (delegation@lyon-rhone.fff.fr)



COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél 04 72 76 01 09
reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2017

Composition de la Commission :

Membres du Comité Directeur : INZIRILLO Joseph (Président) – BLANCHARD Michel - MORCILLO Christophe.

Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud – VASSIER Georges - TOLAZZI André - MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – BORNE Sandrine

Membres présents à la réunion : MARZOUKI Mahmoud – BALANDRAUD Jean-Luc – VASSIER Georges - TOLAZZI André – INZIRILLO Joseph – MONTERO Antoine – PIEGAY Gérard.- BLANCHARD Michel – MORCILLO Christophe

➡ LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS : Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous. Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : district@lyon-rhone.fff.fr. Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr

➡ INFORMATIONS AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

➡ RECEPTION RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

Affaire N° 062 : Chazay Fc 2 – Fc Deux Fontaines 2 – Seniors – D 4 – Poule D

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2017

Réserve confirmée par le club de Fc Deux Fontaines par courriel.

Affaire N° 063 : Bron Grand Lyon 2 – Haut Lyonnais 2 – Seniors – D 1 – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2017

Réserve confirmée par le club de Bron Grand Lyon par courriel.

Affaire N° 064 : Fc Lyon 2 – Meyzieu 1 – U 19 – D 1 – Poule unique

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2017

Réserve confirmée par le club de Meyzieu par courriel.

Affaire N° 065 : USEL 1 – Meyzieu 2 – U17 – D 3 – Poule C

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2017

Réserve confirmée par le club de Usel par courriel.

Affaire N° 066 : Savigny Fc 2 – La Giraudiere 2 – Seniors – D 5 – Poule F

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 10/12/2017

Réserve confirmée par le club de Savigny par courriel.

Affaire N° 067 : Fc Ste Foy les Lyon 1 – Cascol 4 – U 15 – D 3 – Poule D

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2017

Réserve confirmée par le club de Ste Foy les Lyon par courriel.



Affaire N° 068 : O. Belleroche 2 – As Denice 1 – Seniors – D 3 – Poule C

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 03/12/2017

Réserve confirmée par le club de Denice par courriel.

Affaire N° 069 : Fc Sud Ouest 69 1 – Fc Vaulx en Velin 2 – U 15 – D 2 – Poule A

Motif : Qualification joueurs – Rencontre du 09/12/2017

Réserve confirmée par le club de Sud Ouest 69 par courriel.

DECISIONS

Affaire N° 036 : Odenas Charentay 3 – Usf Tarare 2 – Seniors – D 5 – Poule A

Motif : Homologation éclairage – Rencontre du 04/11/2017

Réserve confirmée par le club de Usf Tarare par courriel.

Audition des clubs du 11/12/2017 en présence :

Pour l'USF Tarare :

Mr KHABAT Walid Dirigeant

Mr EL DJENDOUBI Hamadi Secrétaire / Educateur

Pour ODENAS-CHARENTAY-St LAGER :

Mr JOSSELYN Jacques Dirigeant

Mr BIGOT Yannick Educateur

Mr DUPERRIER Benoit Capitaine

La CR regrette l'absence de l'arbitre, Mr HABIBECHE Mourad, excusé mais qui a transmis un rapport explicite et un complément d'observations à la demande de la commission.

Après avoir entendu le club demandeur, l'USF Tarare, la CR s'est fait préciser certains points par les 2 clubs et l'audition s'est terminée sur une dernière intervention du club défenseur d'ODENAS-CHARENTAY-St LAGER.

Après délibération, la CR décide :

Attendu que l'arbitre est arrivé sur les lieux de la rencontre à 18 H 20 pour une rencontre programmée à 19 H 30 et que le club de l'USF Tarare était déjà présent sur place.

Attendu qu'il s'avère que l'éclairage ne bénéficiait pas d'une installation agréée « 150 lux » et que le syndicat intercommunal sportif d'Odenas Charentay (SISOC) reconnaît le 08/11/2017 que la mesure effectuée de l'éclairage du terrain n'obtient pas les 150 lux requis.

Attendu que le club d'ODENAS CHARENTAY ST LAGER avait proposé que la rencontre se déroule sur ce terrain le samedi à 19 H 30 à condition que l'équipe adverse ne pose pas de réserve sur le point de l'éclairage ou à défaut que la rencontre se joue le dimanche en diurne à St Lager.

Attendu que le club de l'USF Tarare par le biais de son Président Mr GANA Boudjemine de surcroît capitaine de l'équipe 2 a accepté de jouer en nocturne et de ne pas poser de réserve.

Attendu que l'USF Tarare, constatant la mauvaise visibilité due à une réelle insuffisance de l'éclairage a décidé de poser réserve.

Attendu que l'arbitre atteste dans son rapport que « l'éclairage du terrain de Charentay n'était pas optimal mais qu'il était praticable et arbitrable dans cette luminosité ».

Attendu que l'USF Tarare affirme que la réserve a été posée plus de 45 minutes avant l'heure prévue pour le début du match et que le fait que l'arbitre, ne s'opposant pas à la rédaction de la réserve reconnaît implicitement le dépôt régulier de cette réserve dans le délai réglementaire.

Attendu qu'aucun règlement (FFF, LAURA, DLR) n'impose que l'heure de dépôt d'une réserve dans pareil cas soit indiquée clairement sur l'annexe de la feuille de match.

Attendu que le club d'ODENAS-CHARENTAY-St LAGER n'a été prévenu du dépôt de la réserve que 15 minutes avant le début de la rencontre.

Attendu que l'arbitre précise qu'il a « été averti, au retour dans les vestiaires après les échauffements du corps arbitral et des deux équipes, soit 15 minutes avant le début du match et que la réserve a été effectivement rédigée à 19 h 20, en présence des deux capitaines.

Attendu que l'article 128 des RG de la FFF édicte que pour l'appréciation des faits, les déclarations de l'arbitre de la rencontre sont retenues jusqu'à preuve du contraire.



Attendu qu'il s'avère que le club de l'USF Tarare n'apporte aucun élément probant permettant d'apporter la preuve contraire des dires de l'arbitre.

En conséquence la CR rejette la réclamation de l'USF Tarare en application de l'article 17, alinéa 13 des RS du DLR et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 050 : Domtac Fc 3 – Fc Franc Lyonnais 1 – U 17 – D 3 – Poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 02/12/2017

Réserve confirmée par le club de Franc Lyonnais par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Domtac (U17 – Promotion Ligue – Poule A) et de l'équipe 2 de ce même club (U17 – D 1 – Poule unique), l'équipe 3 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 053 : Fc Franc Lyonnais 1 - Fc Limonest 3 – Seniors – D 3 – Poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 03/12/2017

Réserve confirmée par le club de Franc Lyonnais par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Limonest (Seniors - National 3 – Poule M) et de l'équipe 2 de ce même club (Seniors – R 2 Est – Poule D), l'équipe 3 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 058 : UGA Décines 2 – Fc Lyon Gerland 2 – Seniors – D 4 – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 03/12/2017

Réserve confirmée par le club de Lyon Gerland par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de UGA Décines (Seniors – R3 Est – Poule G), celle-ci ne jouant pas ce jour, 6 joueurs de l'équipe 2 de ce club ont participé à la dernière rencontre : Bourgoin 2 – UGA Décines 1 du 25/11/2017 :

AHEEBWA James licence n° 2548277027
DJERAD Wissem licence n° 1311074138
ZARAY Samir licence n° 2508677684
KEBBAB Salim licence n° 2508683959
BENZEMA Gressy licence n° 2543110808
MOUZAIKA Abdelkader licence n° 2578640127
LASFER Adel licence n° 2543101989

L'équipe 2 du club de UGA Décines se trouve en infraction avec l'article 10, alinéa B-2 des RS du DLR.



En conséquence, la CR donne match perdu par pénalité au club de UGA Décines (0pt) sur le score de 0 à 0 reporte le gain du match au club de Fc Gerland (3pts), et amende le club de UGA Décines de 434 euros (62x7) pour avoir fait participer 6 joueurs non qualifiés + 51 euros de remboursement au club de Fc Gerland.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 060 : Loire S/Rhône 2 – Vaugneray Usol 1 – Seniors – D 4 – Poule F

Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 03/12/2017

Evocation confirmée par le club de Vaugneray usol par courriel.

Le club de Vaugneray Usol porte évocation sur la participation d'un joueur de l'équipe de Loire S/Rhône, Mr PARET Anthony licence n° 2518673839, sanctionné d'une suspension de 1 match ferme suite à 3 avertissements, à effet du 27/11/2017 publiée le 23/11/2017.

La CR remercie le club de Loire S/Rhône de lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée, dès que possible, et avant le 18/12/2017.

Après appel téléphonique du Président du club de Loire S/Rhône qui confirme que le joueur était bien suspendu (erreur de l'entraîneur) et après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 2 de Loire S/ Rhône (Seniors – D 4 – Poule F), le joueur PARET Anthony licence n° 2518673839 n'a pas purgé sa suspension.

En conséquence la CR du DLR donne match perdu au club de Loire S/Rhône (- 1pt), reporte le gain du match à Vaugneray usol (3pts) sur le score de 0 à 0, et amende le club de Loire S/ Rhône de la somme de 72 euros pour avoir fait participer un joueur suspendu + 51 euros de remboursement au club de Vaugneray usol, et suspend le joueur PARET Anthony licence n° 2518673839 de 1 match ferme supplémentaire à compter du 25/12/2017.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 062 : Chazay Fc 2 – Fc Deux Fontaines 2 – Seniors – D 4 – Poule D

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2017

Réserve confirmée par le club de Fc Deux Fontaines par courriel.

Après vérification des feuilles de match de l'équipe 1 de Chazay (Seniors – D 1 – Poule A), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-1/B-3 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 063 : Bron Grand Lyon 2 – Hauts Lyonnais 2 – Seniors – D 1 – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2017

Réserve confirmée par le club de Bron Grand Lyon par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Hauts Lyonnais (Seniors – R 1 Est – Poule B), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).



Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 064 : Fc Lyon 2 – Meyzieu 1 – U 19 – D 1 – Poule unique

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2017

Réserve confirmée par le club de Meyzieu par courriel

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Fc Lyon (U19 – Ligue honneur – Poule unique), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2/B-3 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 065 : USEL 1 – Meyzieu 2 – U17 – D 3 – Poule C

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2017

Réserve confirmée par le club de Usel par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Meyzieu (U17 – D 2 – Poule B), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-1 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 066 : Savigny Fc 2 – La Giraudiere 2 – Seniors – D 5 – Poule F

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 10/12/2017

Réserve confirmée par le club de Savigny par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de La Giraudière (Seniors – D 4 – Poule C), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-1/B-3 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 067 : Fc Ste Foy les Lyon 1 – Cascol 4 – U 15 – D 3 – Poule D

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2017

Réserve confirmée par le club de Ste Foy les Lyon par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Cascol (U15 – Ligue Honneur – Poule unique), de l'équipe 2 de ce même club (U15 – Ligue promotion – Poule B), de l'équipe 3 (U15 – D 2 – Poule A), l'équipe 4 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée



PV 367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

Affaire N° 068 : O. Belleruche 2 – As Denice 1 – Seniors – D 3 – Poule C

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 03/12/2017

Réserve confirmée par le club de Denice par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Belleruche (Seniors – R3 Est – Poule I), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-3 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 069 : Fc Sud Ouest 69 1 – Fc Vaulx en Velin 2 – U 15 – D 2 – Poule A

Motif : Qualification joueurs – Rencontre du 09/12/2017

Réserve confirmée par le club de Sud Ouest 69 par courriel.

Après vérification, l'équipe 3 de Fc Vaulx en Velin a joué le même jour, à la même heure contre ASVEL Villeurbanne (U15 – D3 – Poule A).

L'équipe 1 de Fc Vaulx en Velin (U15 – Ligue Honneur) n'a pas joué la rencontre prévue contre Lyon Olympique.

L'équipe 2 de Fc Vaulx en Velin (U15 – D 2 – Poule A) est en conformité avec l'article 151 des RG de la FFF.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Le Président
Joseph INZIRILLO

Le Secrétaire
Jean-Luc BALANDRAUD

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08
discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion des 18 et 19 décembre 2017

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RODRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire - Guy CASELLES - Michel GUICHARD - André QUENEL – Patrick ACHOUIL – Jean Marie SANCHEZ - Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage -

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr») de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : « discipline@lyon-rhone.fff.fr ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés uniquement à cette adresse mail district@lyon-rhone.fff.fr. La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.



➡ INFORMATIONS IMPORTANTES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, va être utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires pour la saison 2017/2018, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officiel du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette nouvelle procédure remplacera la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves. Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires peuvent être consultés dans le PV spécial AG du 17 JUIN 2017 (de la page 98 à la page 109).

➡ DEMANDE DE RAPPORTS

Match N° 20190872 U19 D2 du 16/12/2017 FC CROIX ROUSSEIEN / FC CHAPONNAY MARENNES

Club de FC CHAPONNAY MARENNES 546317 :

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline demande au club de FC CHAPONNAY MARENNES de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le mardi 02/01/2018 à 9 HEURES, un rapport sur le comportement de l'éducateur CHOLLET Denis, licence n° 2500544117 à l'encontre de l'arbitre officiel lors de la rencontre suscitée, puis également un rapport sur les propos tenus par les trois spectateurs dont une dame à l'encontre de l'arbitre et du délégué officiel du DLR.

De lui fournir l'identité du dénommé José, cette personne ayant été reprise verbalement par CHOLLET Denis, et aussi l'identité du supporter qui a menacé le délégué officiel lors de la collation, comportement qui a nécessité l'intervention du délégué du club du FC CROIX ROUSSEIEN pour le protéger.

Club de FC CROIX ROUSSEIEN 513735 :

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline demande aux dirigeants du FC CROIX ROUSSEIEN de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le mardi 02/01/2018 à 9 HEURES, leurs témoignages sur le comportement de CHOLLET Denis, licence n° 2500544117 à l'encontre de l'arbitre lors de la rencontre suscitée, puis également sur les propos tenus par les trois spectateurs dont une dame à l'encontre de l'arbitre et du délégué officiel du DLR, ainsi que sur le comportement du supporter qui a menacé le délégué officiel lors de la collation, comportement qui a nécessité l'intervention du délégué de club LUONG DIEM pour assurer sa protection.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

➡ CONVOICATIONS

Un nombre de plus en plus important de dirigeants et joueurs convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont, soit non fournis, soit peu crédibles. Pour tout absent en audition qui n'aura pas fourni à la commission par mail ou courrier une attestation d'indisponibilité de l'employeur, ou un certificat médical dans les 48 heures précédent l'audition, sera amendé, comme prévu, de la somme de soixante euros.

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES CONVOICATIONS

Outre les appelés, il est admis de faire citer les personnes dont le témoignage est souhaité par l'une ou l'autre partie. Cependant, la demande correspondante doit être formulée par écrit, au plus tard 8 jours avant la séance (3 pour les affaires en procédure d'urgence et les comparutions). Il reste, cependant, entendu que le Président de la Commission de Discipline se réserve le droit de refuser les sollicitations qui apparaîtraient abusives. En outre, il est loisible à chacun d'être représenté ou assisté par le conseil de son choix. Sur demande préalable à la Commission de Discipline, l'ensemble du dossier peut être consulté au siège du district par les intéressés autorisés. La Commission rappelle que la présence des appelés, munis d'une pièce d'identité, est obligatoire. Les personnes empêchées par un cas de force majeure doivent impérativement faire parvenir dès que possible et avant la séance d'audition un justificatif parfaitement fondé (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire, etc. ...). NB Le justificatif tardif ou à posteriori n'est pas admis.



PV 367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

Une absence sans justificatif recevable, est passible d'une amende de 60€. A défaut, dument justifié comme ci-dessus, l'intéressé peut se faire représenter par une personne majeur de son choix, dument mandatée ou produire ses observations par écrit. Les Présidents et les Responsables Sécurité des Clubs sont convoqués de droit, sans obligation de présence sauf si leur témoignage est rendu nécessaire. En cas d'absence, le Président devra mandater l'un des appelés présents ou tout autre membre du club, habilité à le représenter lors de la séance. Les appelés mineurs doivent être accompagnés par un représentant légal ou son mandataire dument habilité (attestation autorisant le mandat pour un autre appelé majeur par exemple). Par application de l'article 3.2 du Règlement Disciplinaire, pour des raisons d'ordre public et pour le respect de la vie privée, seules les personnes convoquées ou celles désignées à l'article 3.3.4.2 seront autorisées à participer à l'audition

DOSSIER C 11 SAISON 2017/2018 COMPARUTION à Audition sans Instruction

Match N° 19362230 U19 D 2 Poule B du 02/12/2017 CHAPONNAY MARENNES / FC VAULX en VELIN

Motif : Menaces et propos injurieux

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football,

Après étude des pièces versées au dossier, conformément aux dispositions des **articles 3.3 et 3.3.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 02 janvier 2017 à 18h00**

Arbitre officiel du match : ATAOUI BENCELLA Mehdy

CLUB CHAPONNAY MARENNES - 546317

Président(e) : URBINATI Gilles – ou un représentant licencié au club

Délégués du club : SEVILLA Jean

Dirigeant(s) : CHOLLET Denis et/ou MENUT Frédéric

CLUB FC VAULX - 504723

Président(e) : RECHAD Ali ou un représentant licencié au club

Dirigeant(s) : SOUIRI Kamel

Joueur : n° 8 SOUICI Sami – Présence obligatoire

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire

DOSSIER C 12 SAISON 2017/2018 COMPARUTION à Audition sans Instruction

Match N° 19358847 seniors D 3 Poule B du 03/12/2017 FRANCHEVILLE / SCBTP

Motif : Menaces + propos injurieux

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football,

Après étude des pièces versées au dossier, conformément aux dispositions des **articles 3.3 et 3.3.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 02 janvier 2018 à 18h30**

Arbitre officiel du match : BRAISAZ Julien

Délégué officiel : FEZZANI Mehdi

CLUB FRANCHEVILLE - 504460

Président(e) : PINTI Patrick – ou un représentant licencié au club

Délégués du club : PINTI Patrick

Dirigeant(s) : MASSOL Simon et/ou MARCHAND Thierry

CLUB SCBTP - 590385

Président(e) : OUNNAS Tahar – ou un représentant licencié au club

Dirigeant(s) : MEBARKI Mohammed et/ou JAOUADI Ramzi

Joueur : n° 12 ZABAR Mohamed – **Présence obligatoire**



PV 367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

B. BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire

DOSSIER - C 13 - SAISON 2017/2018- COMPARUTION à Audition SANS Instruction

Match N° 19362499 – U17 – D 2 – Poule A - du 02/12/2017 - COLOMBIER SATOLAS / BORDS DE SAÔNE

Motif : Comportement illicite

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football,

Après étude des pièces versées au dossier, conformément aux dispositions des **articles 3.3 et 3.3.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 02 janvier 2018 à 19h00**

Arbitre officiel du match : DECOUR Maxence

CLUB COLOMBIER SATOLAS - 581381

Président(e) : ROGEMOND Eric – ou un représentant licencié au club

Délégués du club : RICHARD Serge

Dirigeant(s) : BUDIN Cédric et/ou MAINETTI Thierry

CLUB BORDS DE SAÔNE - 546355

Président(e) : RASPER Guy – ou un représentant licencié au club

Dirigeant(s) : NAGHEL Yamine et/ou CHEUZEVILLE Fabien

Joueur : n° 5 CAMELO Gauthier – **Présence obligatoire** – joueur mineur devant être accompagné de son tuteur légal ou d'un représentant dûment mandaté

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire

DOSSIER C 14 SAISON 2017/2018- COMPARUTION à Audition sans Instruction

Match N° 19365034 – seniors – D 3 – Poule A - du 03/12/2017 - FUTSAL VAULX / ES GRENAY

Motif : Comportement illicite

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football,

Après étude des pièces versées au dossier, conformément aux dispositions des **articles 3.3 et 3.3.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 02 janvier 2018 à 19h30**

Arbitre officiel du match : DURAND Xavier

CLUB FUTSAL VAULX - 549254

Président(e) : HASSAINE Féthi – ou un représentant licencié au club

Délégués du club HASSAINE Féthi

Dirigeant(s) : SOUIDI Abdelmajid

Joueur : n° 5 AIT MOUHOUB Kamel - **Présence obligatoire**

CLUB E S GRENAY - 523201

Président(e) : GOMEZ Serge – ou un représentant licencié au club

Dirigeant(s) : CAROSELLO Pascal et/ou THUILLIER Florian

Joueur : n° 10 HAMICHE Nordine , **Présence obligatoire**

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire



PV 367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

**DOSSIER N° 27 SAISON 2017 / 2018 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION
Match N° 19359631 seniors D2 Poule B du 26/11/2017 GS CHASSE / ASA VILLEURBANNE**

Motif : Tentative de coup à arbitre

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des **articles 3.3 et 3.3.1** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Lundi 15 Janvier 2018 à 18h00**

Arbitre officiel : BUTTARD Sylvain

CLUB GS CHASSE - 504252

Président(e) : VIRICEL Yves ou un représentant licencié au club

Délégué club : BARROCA Fernand et/ou DEHINA Mohamed

Dirigeant : DEBECHE Karim et/ou CHAIB Abdelkrim

Joueur : n° 1 BARA Yanis - **Présence Obligatoire**

CLUB ASA VILLEURBANNE - 532336

Président(e) : ABID Djamel ou un représentant licencié au club

Dirigeant : JEMEI Anis et/ou AVELLANEDA Stéphane

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA - Secrétaire

DOSSIER N° 28 SAISON 2017 / 2018 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION

Match N° 20020194 – U18F à 8 – D 1 – Poule B – du 19/11/2017 – O. RILLIEUX / GS CHASSE

Motif : Comportement illicite

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football. Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des **articles 3.3 et 3.3.1** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le :

Lundi 18 Janvier 2018 à 18h45

CLUB O. RILLIEUX - 517825

Président(e) : AZAZI Mohamed ou un représentant licencié au club

Dirigeant : VIRONE Salvatore

Délégués club : DAHA Karim et GARCIA Chantal

Joueuse : n° 6 HAMIDOU Marwa / n° 10 HAMIDOU Safa – **Présence obligatoire des 2 Joueuses**

CLUB GS CHASSE - 504252

Président(e) : VIRICEL Yves ou un représentant licencié au club

Arbitre bénévole : BEN LAKHDAR Ahmed – **Présence obligatoire**

Joueuse : n° 4 CHOUHAT Sarah - **Présence obligatoire**

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA - Secrétaire



COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

Tél 04 72 76 01 24

technique@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2017

Président : M. Farid DJEBAR

Membres : Sylvain RICHARD (C.T.D.) : 06 22 46 60 11 / Benoît SUBRIN (C.T.D.) : 06 98 70 23 49 / Rémi PELOUX (C.D.F.A.) : 06 99 21 88 03 / Jérôme HERNANDEZ (ES) : 06 84 99 97 82 / Lisa EUSTACHE (ES) : 06 67 55 15 72

Secrétaire : Khadija NAIT

FESTIVAL U13/U15F

Suite au 3^{ème} Tour du Festival U13, qui s'est déroulé le samedi 02 décembre 2017 dans les groupements (1 site par groupement), voici la liste des équipes qualifiées pour la **finale départementale qui aura lieu le samedi 24 mars 2018** (lieu à définir) :

LYON-METROPOLE	ES TRINITE
	FC LYON
	AS MONTCHAT
	OLYMPIQUE LYONNAIS
BEAUJOLAIS	FC VILLEFRANCHE
	DOMTAC FC
	ENTENTE BEAUJOLAIS VAUXONNE
BREVENNE	O. ST GENIS LAVAL
	CASCOL
	HAUTE BREVENNE FOOT
SAÔNE-METROPOLE	CS NEUVILLE
	FC VAULX EN VELIN
	AS LYON DUCHERE
VALLEE DU RHÔNE	AS ST PRIEST
	SO PONT DE CHERUY
	FC PAYS VIENNOIS

Suite au 1^{er} Tour du Festival U13F, qui s'est déroulé le samedi 02 décembre 2017 (4 sites sur le district avec 18 équipes engagées), voici la liste des équipes qualifiées pour la **finale départementale qui aura lieu le samedi 24 mars 2018** (lieu à définir) :

OLYMPIQUE LYONNAIS Féminin
CALUIRE FOOT FEMININ 1968
UFBSJA
FC VAULX EN VELIN
AS ST PRIEST
CHASSIEU-DECINES FC
ES GENAS
SUD LYONNAIS FOOTBALL

RECHERCHE DE SITE POUR FESTIVAL U13/U15F DU 24 MARS

Le District organisera le 24 mars 2018 la finale départementale du Festival U13 et U13F. Cette journée accueillera 16 équipes garçons et 8 équipes filles. Nous sommes donc à la recherche d'un site pouvant nous accueillir.

Ci-dessous le cahier des charges pour l'organisation de cette journée :

2 terrains de foot à 11 minimum (dont 1 synthétique minimum) avec possibilité de jouer à 8 (traçage déjà existant ou à faire) / 4 grands vestiaires minimum (capacité 20 joueurs) / 2 grands vestiaires arbitres



Parking proche du stade (200 véhicules) / Salle pour manger (encadrement de la journée + jeunes arbitres officiels = 40aine de personnes) / Une sono pour le site / Table de marque abritée

Merci d'envoyer, si vous êtes intéressés, un mail à : remi.peloux@lyon-rhone.fff.fr

FORMATIONS DE CADRES JANVIER 2018

Module U11 : Samedi 6 et Dimanche 7 janvier 2018 (Heyrieux et un deuxième site au FC Croix Roussien)

Module U15 : Samedi 6 et Dimanche 7 janvier 2018 (St Genis Laval et un deuxième site à St Igny de Vers)

Listing des stagiaires convoqués sur le site de ST GENIS LAVAL :

STAGIAIRES	CLUB		
		MAILLET Angélique	F.C.CHARV. CHAVAGNEUX
AZOUZ Issam	J.ST.O. GIVORS	MEHAL Mohamed	A.S. MONTCHAT LYON
BENKOUIDER Salim	O. ST QUENTINOIS FAL	MONTAGNON Patrice	A.S. ECULLY F.
BERNAUD Cedric	F.C. LA SEVENNE	OLAGNON Thierry	C.S. VERPILLIERE
BORNET Olivier	U. S. VIL D ANTHON - JAN	OUKRID Houcine	F.C. DU POINT DU JOUR
CAPOT Norbert	O. SATHONAY-CAMP	PONTONE Jean Louis	F.C. STE FOY LES LYON
DUBREUIL Vincent	CHAZAY F. C.	RAOUX Igor	A.S. CRAPONNE
GARCIA Philippe	O. SATHONAY-CAMP	ROBINOT Alex	DOMTAC FC
GARDETTE Philippe	F. C. SUD OUEST 69	ROMPTEAU EP CORMON Emmanuelle	A.S. CRAPONNE
GONCALVES Henzo	MENIVAL F.C.	SANTORO Daniel	SUD AZERGUES FOOT
HALICI Huseyn	C.S. VERPILLIERE	SEKHRI Abdel	F.C. FRANCHEVILLOIS
HOSSINI Moussa	MENIVAL F.C.	SIDHOUM Bilal	F.C. DU POINT DU JOUR
KOLLY Thierry	O. ST QUENTINOIS FAL		

Listing des stagiaires convoqués sur le site de ST IGNY DE VERS :

STAGIAIRES	CLUB		
		DUBOST Cyril	A.S. SORNINS ST IGNY VERS
CALLOT Etienne	AM.S. LA GROSNE OUROUX	GIRONA Jean François	U.S. BEAUJOLAIS VAUXONNE
CELLIER Emilien	A.S. DE PROPIERES	GROBOST Jerome	A.S. SORNINS ST IGNY VERS
CHAMPAGNON Damien	AM.S. LA GROSNE OUROUX	LACARELLE Quentin	A.S. SORNINS ST IGNY VERS
CHEVREUX Nicolas	U.S. BEAUJOLAIS VAUXONNE	LARY Cedric	A.S. SORNINS ST IGNY VERS
CREUZERAND Pierre	A.S. SORNINS ST IGNY VERS	PROCHAZKA Aurélien	A.S. DE PROPIERES
DESIGAUX David	A.S. SORNINS ST IGNY VERS	ROCHE Sébastien	A.S. DE PROPIERES
DESIGAUX Marc	A.S. SORNINS ST IGNY VERS		

Certification CFF2 et CFF3 le Mardi 16 janvier 2018 trois groupes à Gerland et un quatrième groupe à Limonest

Certification CFF1 le Jeudi 18 janvier 2018 : trois groupes à Gerland et un quatrième groupe à Limonest

CFF1/CFF2 STAPS du Lundi 8 au Jeudi 11 janvier 2018 (La Doua)

CFF3 STAPS du Lundi 8 au Mercredi 10 janvier 2018 (La Doua)

CFF4 STAPS : Le Jeudi 11 janvier 2018

1ER TOUR DU PRE-CONCOURS POLE ESPOIRS

Comme chaque année, le District de Lyon et du Rhône, organise un pré-concours d'entrée en candidature « libre » pour les jeunes rhodaniens. Cette action se déroulera le mercredi 17 janvier 2018.à Décines.

Le dossier de candidature est en ligne sur notre site, et à rendre avant le 2 janvier 2018

Cette action concerne uniquement les joueurs qui n'ont pas participé aux rassemblements du Parcours d'Excellence Sportive U13 de cette saison (les 21 octobre 2017 et/ou 11 Novembre 2017)



COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2017

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Marcel WITTMANN.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par FOOTCLUBS entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone verte : vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 05, 06 et 07 janvier 2018.

➡ ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Conformément aux articles 6 et 17 des règlements sportifs et généraux du District du Rhône, nous vous rappelons que, pour pouvoir jouer en nocturne, il faut obligatoirement fournir au District (Commission Sportive) une attestation d'éclairage de 150 LUX qui correspond à l'actuel niveau 5 de la F.F.F. C'est ce que nous appelons un éclairage agréé par le DISTRICT. Cette attestation est demandée par le club à sa Mairie qui certifie que l'éclairage est au minimum de 150 lux. Dans le cas où vous souhaitez que des équipes de votre club jouent en nocturne, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus vite cette attestation. Vous trouverez la fiche d'attestation d'éclairage sur le site du DLR dans les documents de la commission sportive et compétitions à télécharger.

Eclairages homologués :

LYON EVEIL (523565) : stade Xavier Guillemet.

AL MIONS (525631) : stade des tilleuls.

VILLECHENEVE (530061) : stade municipal.

➡ FORFAIT GENERAL

Séniors – D5 – ple C : FC SEVENNE forfait général

➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Nous rappelons à tous les clubs que, conformément à l'article 22 des règlements sportifs du DLR, **dans tous les cas** la feuille de match (et son annexe éventuelle) doit être adressée au District par le club visité. **Ceci reste valable lorsqu'une des deux équipes est forfait.**

- Feuilles de matchs manquantes :

Séniors D3 – Ple E - 50452.1 du 02/12/17 Colombier – Tassin

Séniors D5 – Ple C - 51378.1 du 03/12/17 Vaulxois – O Viennois

Séniors D5 – Ple D - 51442.1 du 03/12/17 Maccabi – Réussite

Vétérans – Ple E - 56400.1 du 01/12/17 ASUL - USVJ

Vétérans – Ple F - 56462.1 du 01/12/17 DomTac – Deux Fontaines

Vétérans – Ple F - 56463.1 du 01/12/17 Couzon – Bord de Saône

Féminines Séniors D1 à 11 – Ple B - 53874.1 du 03/12/17 Jsbd-Fbbp – Pays de L'Arbresle

Féminines Séniors D1 à 8 – Ple B - 54721.1 du 03/12/17 Irigny – Lyon Eveil



PV 367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

Féminines U18 D1 à 11 – 56732.1 du 02/12/17 Esf Deux Rives – Ste Foy Lyon
Féminines U18 D1 à 8 – Ple B - 56838.1 du 02/12/17 Meyzieu – St Denis en Bugey
U17 D4 – Niv 2 - Ple F - 57895.1 du 03/12/17 Colombier – Lyon Eveil
U15 D3 – Ple C - 52762.1 du 02/12/17 DomTac – Ent Mt Brouilly-Vaux
U15 D4 – Niv 1 - Ple C - 58036.1 du 03/12/17 SP Garon – St-Genis Laval
U15 D4 – Niv 2 - Ple M - 58315.1 du 03/12/17 Meyzieu – Villefontaine
U15 D4 – Niv 2 - Ple N - 58342.1 du 02/12/17 Sud Lyonnais – Loire
Futsal D1 – 53188.1 du 03/12/17 Amateurs Lyon Futsal – Sud Azergues

- Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

Vétérans – Ple E - 56392.1 du 25/11/17 Jons – Toussieu
Vétérans – Ple G - 56522.1 du 25/11/17 Ozon – Chaponnay
U19 – D2 - ple A - 51835.1 du 25/11/17 Méginand – Beaujolais Foot
U15 – D4 – Niv 2 - ple N - 58338.1 du 25/11/17 Ozon – Feyzin
Futsal – D2 - 53248.1 du 29/11/17 AS Minguettes 2 – Foot salle Civrieux 2

- 1er rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire:

Séniors D4 –Ple B -50901.1 du 19/11/17 Uga Décines – Val D amby
Féminines Séniors D1 a 11- Ple B 53864.1 du 19/11/17 JSBD-FBBP – Poules Echarmeaux

- 2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire:

U15 D3 Ple A – 52615.1 Du 11/11/17 – Bellecour - Montchat

- En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District le 26 Décembre 2017 à 14 h.

Est concernée l'équipe recevante ci-dessous :

Vétérans – Ple B - 56176.1 DU 3/11/17 FC Gerland – Ménival

Décision commission sportive :

- En application de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, les équipes recevantes ci-après ont match perdu et (0 point) plus 170 Euros d'amende, sans changement pour les points du club adverse :

Vétérans Ple A – 51675.1 du 27/10/17 St Martin en Haut – Francheville
Vétérans Ple A – 51676.1 du 27/10/17 Chaponost – Point du Jour

➡ HOMOLOGATION DE TOURNOI

552157 F.C DU PAYS DE L'ARBRESLE – U9 le 27/12/17 U11 le 28/12/17



COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10

feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2017

Présents : Mr CATHELAND. **Excusées** : Mmes CHAUVOT, DI RIENZO, PLATROZ, PUECH, VERGUET.

FEMININES SENIORS D1 A 11

2^{ème} Phase : **Union. Sportive. Des Monts** : Inscription de l'équipe seniors dans le championnat à 11.
FC Limonest Saint Didier : Inscription de l'équipe seniors dans le championnat à 11

Poule A

St Pierre Mineurs : Match n°19900135 St Pierre Mineurs 1-Marboz 1 du 10/12/17 est reporté au 06/01/18 à 20H00

Poule B

La Verpillière : Match n° 19900177 La Verpilliere 1-Poule les Echarmeaux 1 du 03/12/17 est reporté au 14/01/18 à 15H00.

Poule Les Echarmeaux : Match n° 19900178 Poule les Echarmeaux 1-F.C. Bords de Saône 1 du 10/12/17 est reporté au 6/01/18 à 18H30.

FEMININES SENIORS D1 A 8

2^{ème} Phase

Entente Vauxonne : Inscription du club Entente Vauxonne 1.

Caluire F. Filles 1968 2 : Inscription du club de Caluire F. Filles 1968 (en attente de confirmation)

Union. Sportive. Des Monts : Ne redémarre pas en seniors à 8.

FC Limonest Saint Didier : Ne redémarre peut être pas en seniors à 8, en attente de confirmation.

Poule A

Montrottier A : Match n°19969363 Montrottier A/Roannais Foot 42 du 03/12/17 est reporté au 14/01/18 à 10H00

F.C. Pontcharra St Loup : Match n°19969367 F.C. Pontcharra St Loup 2-Ent Limonest/Dardilly 1 du 09/12/17 est reporté au 06/01/17 à 14H00.

St Amplepuisien : Match n°19969363 St. Amplepuisien 1-Montrottier 1 du 10/12/17 est reporté au 07/01/18 à 10H00

Poule B

C.S. Meginand : Forfait Général.

U.S. Des Monts : Match n°19969413 U.S. Des Monts-Lyon Football Fc du 03/12/17 est reporté au 06/01/18 à 15H30

A.S. St Martin en Haut : Match n°19969421 A.S. St Martin en Haut 1-J.S. Irigny Vernaison 1 du 10/12/17 est reporté au 07/01/18 à 15H00.

FEMININES U18 D1 A 11

Poule Unique : Inscription d'une équipe de GS Chasse (en attente de confirmation)

Montmerle : Match n°20019683 Montmerle 1-Caluire F.Fille 1968 2 du 16/12/17 est reporté au 14/01/18 à 10H00

F.C. Pontcharra St Loup : Match n°20019684 F.C. Pontcharra St Loup 1-Us Bassin Pontevallo du 16/12/17 est reporté au 13/01/18 à 14H00

FEMININES U18 D1 A 8

GS Chasse : Ne redémarre pas en U18 à 8 (en attente de confirmation)

Poule A

A.S. St Martin en Haut

Match n°20020155 A.S. St Martin en Haut-Poule les Echarmeaux du 02/12/2017 est reporté au 06/01/2018 à 17H00

Match n°20020165 A.S. St Martin en Haut-F.C. Croix Roussien du 16/12/2017 est reporté au 13/01/2018 à 17H00 (si terrain impraticable pensez à inverser le match).



Poule B

Olympique Rillieux : Forfait Général

St Denis /Ambutrix : Match n° 20020198 St Denis/Ambutrix-Ent.Venissieux 69 Fe. du 25/11/17 est reporté, au 07/01/18 à 13H30 à St Denis en Bugey, par la commission féminine.

Oyonnax Pvf : Match n° 20020206 Oyonnax Pvf 1-St Denis En Bugey Am 1 du 09/12/17 est reporté au 13/01/18 à 14H00

Cot. Mexi Vill. : Match n° 20020207 Cot. Meximieu 1-Meyzieu du 09/12/17 est reporté au 13/01/18 à 15H30. (Match non joué perdu par pénalité aux deux clubs).

FEMININES U15 D1 A 8

2^{ème} Phase : Inscription d'une deuxième équipe du club de FC Pays de l'Arbresle 2.

Inscription d'une équipe de Meyzieu (en attente d'une confirmation)

Poule A : F.C. Pontcharra St Loup : Match n°20018670 Fc Pontcharra St loup 1-MDA Foot 1 du 09/12/17 est reporté au 13/01/18 à 14H00.

COUPE DE LYON ET DU RHONE (VIAL)

Tirage du 1^{er} Tour du 28 janvier 2018 et du tour de cadrage du 11 février 2018, aura lieu le mercredi 10 janvier 2018 à 18H30 au siège du Crédit Agricole, rue Lays de Truchis à Champagne au Mt d'Or 69160.

Engagement 24 Clubs : Jsbd-F.Bourg Perronnas 2, La Verpillière 1, Lyon Football Fc 1, St Alban de Roche Sp 1, J.S. Irigny Vernaison 1, Corbas F.C. 1, A.S. St Martin en Haut 2, Poules Les Echarmeaux 1, Muroise Foot 1, Ev. S. Genas Azieu 2, Eveil de Lyon 1, El. S. de Gleize 1, Ent. Limonest/Dardilly 1, La Giraudière 1, St Etienne sur Reyssouze 1, F.C. Pontcharra St Loup 2, Chaponnay Marennes 1, F.c. Bords de Saône 1, Chassieu Décines F.C. 1, Ent. Hte Brevenne /Grézieu le Marché 1, Chazay d'Azergues 2, Sud lyonnais F 2013 2, Colombier-Satolas Fc 1, Pays de l'Arbresle 1.

Tour de cadrage : 11 février 2018. Matches de barrage tirage au sort de 8 équipes perdantes (exemple perdant match n°1 contre perdante match n°4).

1/8 finale le 04 mars 2018.

Rappel : Aucune joueuse ayant participé à plus de cinq rencontres en championnat National ou Régional ne pourra participer à la coupe de Lyon et du Rhône.

Pas de prolongations, tirs au but direct. Les indemnités d'arbitrage sont à la charge des deux clubs.

COMMISSION FOOTBALL D'ENTREPRISE

Tél 04 72 76 01 07

Réunion du 18 décembre 2017

PRESIDENT: JARRY JOEL - 06 18 75 23 87 - **VICE-PRESIDENT:** CANNIZZARO JUSTIN

SECRETAIRE, BATHOL HERVE, GUILMET JACQUES – 06 73 38 93 44

Courrier : **L.S.M. 3 (L. Reisel)** : match de la 8^{ème} journée contre Montchat remis à une date ultérieure .
ROP CALIA (J. Espinasse) : match de la 8^{ème} journée contre Assid Foot remis à une date ultérieure .
REXROTH 1 (R. Volle) : match de la 8^{ème} journée contre Cascol remis à une date ultérieure .

TOUJOURS DES FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES : Saint-Cyr Mont-d'or / DSL (J. 2) / Amallia / Montchat (J. 3)
LSM 4 / Montchat (J. 6) / Montchat / Oullins Cascol (J. 7)

D'autre part , nous sommes toujours sans nouvelles des matchs suivants : Oullins Cascol / St Cyr au Mt d'or (J. 4)
Amallia / Millery-Vourles (J.5) Spartak / Carrefour (J.6) et 3 autres rencontres de la 7^{ème} journée .

LA COMMISSION VOUS SOUHAITE DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE ; LA PROCHAINE PERMANENCE SE TIENDRA LE LUNDI 8 JANVIER 2018 .



PV 367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07
futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2017

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPELLE, M. Jacques ROS, Mme Roselyne ROS, Melle Annie ROS, M. Alexandre SIMONETTI (stagiaire).

Les mails ne doivent pas être adressés aux membres de la commission, mais seulement à l'adresse suivante : futsal@lyon-rhone.fff.fr

Zone rouge : à compter du Lundi 18 Décembre 2017 à 16 H nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 22, 23 et 24 Décembre 2017. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et date de rencontre.

Zone orange : nous entrons dans la zone orange à compter du Lundi 18 Décembre 2017 à 16H jusqu'au Lundi 25 Décembre 2017 à 16 H pour toutes les rencontres prévues les 29, 30 et 31 Décembre 2017. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 05, 06 et 07 Janvier 2018.

COUPE DE LYON ET DU RHONE FUTSAL SENIORS

Le tirage au sort des 1/8^{ème} de finale a été effectué le Lundi 04 Décembre à 18 H par M. Pascal PARENT Président du District et par M. Bernard BOISSET membre du Comité Directeur :

Vendredi 22 Décembre à 20H30 CONDRIEU 2 / MONTCHAT

Mercredi 10 Janvier à 20H45 GREYAY / JONAGE

La finale aura lieu le 27 Mai 2018 Gymnase Champ Villard à IRIGNY.

COUPE DE L'AVENIR

Le tirage a été effectué le Lundi 20 Novembre 2017 par M. Roland BROUAT Président de la commission et Madame ROS membre de la commission

Matches de barrage : Match 1 : Samedi 23 Décembre à 14H30 Match 1 : CCSDV2 / NOUVELLE GENERATION 2
Match 2 : Dimanche 24 Décembre à 16 H 00 Match 2 : SUD AZERGUES 2 / MARTEL

8^{ème} de finale :

Samedi 23 Décembre à 15 H 30 : FUTSAL MONT D'OR 4 / CONDRIEU 3

Samedi 23 Décembre à 14H00 : FUTSAL MONT D'OR 5 / FUTSAL MORNANT 2

Samedi 20 Janvier à 14H30 : BEAUJOLAIS 4 / FUTSAL VILLEURBANNE 2

Dimanche 21 Janvier à 16H30 : FUTSAL MORNANT 3 / MUROISE 2

Dimanche 21 Janvier à 15 H : SLD 2 / FC VAULX 2

Dimanche 21 Janvier à 17 H : CSA 7eme 2 / ALF 3

Vainqueur du match 1 / GREYAY 2

Vainqueur du match 2 / FUTSAL CIVRIEUX 3

Dates de la 2^{ème} phase en D4 les 04.02.2018, 11.02.2018, 18.02.2018, 04.03.2018, 11.03.2018, 18.03.2018, 25.03.2018, 08.04.2018, 29.04.2018, 06.05.2018

CHAMPIONNAT JEUNES

Reçu courrier de ; LYON 6 ; lu et noté

Pensez à nous retourner les feuilles de matches pour les équipes recevantes.

Suivi de la pratique : Bernard LACHAPELLE 06.63.18.50.77



COUPES DE LYON ET DU RHONE JEUNES ET FEMININES

U13 : Sont convoqués à PIERRE BENITE Gymnase Samuel Paillat Rue Jules Guesde le Samedi 13 Janvier 2018 :

POULE A : USM PIERRE BENITE 1 – AS MONTCHAT – FUTSAL DE VAULX – NEUVILLE S/SAONE

POULE B : CASCOL – FUTSAL MONT D'OR 2 – FC VILLEFRANCHE – FC BORDS DE SAONE 1

POULE C : US VENISSIEUX – FC BORDS DE SAONE 2 – FUTSAL MONT D'OR 2 – O.SATHONAY

POULE D : FUTSAL CIVRIEUX – FC DOM TAC – MARTEL CALUIRE – USM PIERRE BENITE 2 remplace TREVES LES 4 VENTS

Les dossiers ont été expédiés aux correspondants le Lundi 18 Décembre.

U13 : Sont convoqués à GRENAY Halle des Sports le Samedi 13 Janvier 2018 :

POULE A : UGA DECINES – MIONS – OLYMPIQUE DE VAULX – JSTO GIVORS – SCBTP BRON – VENISSIEUX MINGUETTES

POULE B : TRINITE – AS BELLECOUR PERRACHE – MOULIN A VENT – LYON CROIX ROUSSE – AS BUERS VILLEURBANNE – PATRONAGE LAIQUE

Les dossiers ont été expédiés aux correspondants le Lundi 18 Décembre

Le vainqueur des plateaux de PIERRE BENITE et GRENAY sont convoqués pour la finale le Dimanche 21 Janvier Halle des Sports le Bourg 38540 GRENAY. Le vainqueur représentera le District de LYON et du Rhône à la finale régionale qui se déroulera à TASSIN.

U15 : Sont convoqués à PIERRE BENITE Gymnase Samuel Paillat Rue Jules Guesde le Dimanche 14 Janvier :

POULE A : USM PIERRE BENITE – AS BELLECOUR PERRACHE – FUTSAL MONT D'OR 1 – FC LYON CROUSSE 1 – US VENISSIEUX 2 – FC BORDS DE SAONE 1

POULE B : US VENISSIEUX 1 – FC LYON CROIX ROUSSE 2 – FC VILLEFRANCHE – OLYMPIQUE SATHONAY – FUTSAL MONT D'OR 2 – FC BORDS DE SAONE 2 remplace TREVES LES 4 VENTS

Les dossiers ont été expédiés aux correspondants le Lundi 18 Décembre

U 15 : sont convoqués à GRENAY Halle des Sports le Dimanche 15 Janvier :

POULE A : LYON DECINES – AS MONTCHAT 1 – VENISSIEUX MINGUETTES – JSTO GIVORS – FUTSAL VILLEURBANNE – AS BUERS VILLEURBANNE

POULE B : MUROISE – TRINITE – MIONS – AS MONTCHAT 2 – CS OZON SYMPHORIEN – FUTSAL DE VAULX

Les dossiers ont été expédiés aux correspondants le Lundi 18 Décembre

Le vainqueur des plateaux de PIERRE BENITE et GRENAY sont convoqués pour la finale le Samedi 20 Janvier Halle des Sports le Bourg 38540 GRENAY. Le vainqueur représentera le District de LYON et du Rhône à la finale régionale qui se déroulera à TASSIN.

U18 sont convoqués au Gymnase de la Tannerie 69440 MORNANT le Dimanche 14 Janvier :

POULE A : FUTSAL MORNANT – FC CROIX ROUSSE – AS BELLECOUR PERRACHE – FC BORDS DE SAONE

POULE B : UGA DECINES – VENISSIEUX MINGUETTES – FUTSAL VILLEURBANNE FUTSAL CIVRIEUX

POULE C : MUROISE – LYON CROIX ROUSSE – FUTSAL MONT D'OR – AS BUERS VILLEURBANNE

POULE D : MIONS – ASA VILLEURBANNE – FUTSAL LYON6 – BEAUJOLAIS VAUXONNE

Les dossiers ont été expédiés aux correspondants le Lundi 18 Décembre

U15 Féminines le Dimanche 21 Janvier Halle des Sports à GRENAY

POULE A : GENAS, SAINT PRIEST, VAULX EN VELIN, USEL FOOT, CALUIRE FOOT, CHAZAY D'AZERGUES 2

POULE B : VENISSIEUX MINGUETTES, SUD LYONNAIS, FC LYON, FUTSAL MONT D'OR, FC SAINTE FOY LES LYON, CHAZAY D'AZERGUES 1

Les dossiers ont été expédiés aux correspondants le Lundi 18 Décembre

U18 Féminines le Samedi 20 Janvier Halle des Sports à GRENAY :

POULE A : SAINT PRIEST, VAULX EN VELIN, SAINTE FOY LES LYON, CHAZAY D'AZERGUES 2, GENAS 1, SUD LYONNAIS

POULE B : CHASSE, VENISSIEUX MINGUETTES, GENAS, FC LYON, BORDS DE SAONE, CHAZAY D'AZERGUES 1

Les dossiers ont été expédiés aux correspondants le Lundi 18 Décembre

Féminines seniors le Dimanche 21 Janvier Gymnase Louison Bobet 69140 RILLIEUX :

POULE A : BORDS DE SAONE, FC LYON, SUD LYONNAIS, COUZON, CHAZAY D'AZERGUES, FUTSAL DE VAULX

POULE B : GENAS, USEL FOOT ; CHAPONNAY, SAINT GENIS LAVAL, IRIGNY, FEYZIN

Les dossiers ont été expédiés aux correspondants le Lundi 18 Décembre



GROUPEMENT BEAUJOLAIS

Tél 04 74 68 67 83

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 14 décembre 2017

Présents : S. BOISSET – G. PISTOL – D. COMBIER – A. FEZZA – G. SEVE – C. PERROT – C. ROBERT - Z. BENSLIMANE

Courrier :

ST FORGEUX : coupe du Beaujolais U13 se joue le 23 décembre à 14 h à St Forgeux

DOMTAC FC : U9 du 16 décembre à Anse

LIERGUES : festifoot U9 du 16 décembre annulé

MDA : concerne U13.4 pour la 2^e phase

COMMISSION U7

Christian PERROT tél. 06 73 97 85 99

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE PARTIE DE SAISON

FESTI-FOOT du 7 OCTOBRE à ST FORGEUX : Manque feuille d'effectif : AMPLEPUIS et VALSONNE

FESTI-FOOT du 7 OCTOBRE à ST ETIENNE DES OULLIERES : Manque feuille d'effectif : FCVB

FESTI-FOOT du 7 OCTOBRE à LA TOUR de SALVAGNY : Manque feuille d'effectif : SUD AZERGUES FOOT

FESTI-FOOT du 21 OCTOBRE à PONTCHARRA : Manque feuille de plateau + feuilles d'effectif des équipes présentes

FESTI-FOOT du 21 OCTOBRE à ANSE : Manque feuille d'effectif de CHAZAY

FESTI-FOOT du 21 OCTOBRE à CHARENTAY : Manque feuille d'effectif de BELLEROCHE

FESTI-FOOT du 25 NOVEMBRE à CHATILLON D'AZERGUES : Manque feuille de plateau + feuilles d'effectif des équipes présentes

FESTI-FOOT du 9 DECEMBRE à BELIGNY : Manque feuille d'effectif de SUD AZERGUES FOOT

FESTI-FOOT du 9 DECEMBRE à GLEIZE : Manque feuille d'effectif : LIERGUES et DENICE

RAPPEL à TOUS LES CLUBS :

Le listing des joueurs avec photo NE REMPLACE PAS la feuille d'effectif

Merci de joindre à chaque plateau uniquement la feuilles d'effectif avec :

NOM des JOUEURS + N° LICENCE

NOM des EDUCATEURS + N° LICENCE

Vous pouvez préparer cette feuille d'avance et barrer le jour du plateau les joueurs non présents.

Prochains festifoots les 3 mars – 17 mars – 28 avril -26 mai – 9 juin (journée nationale des débutants).

COMMISSION U9

Zinedine BENSLIMANE tél. 06 27 11 30 60

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE DU 2 DECEMBRE

Festifoots annulés : Pontcharra – Tarare – St Forgeux – Fleurie

A VILLEFRANCHE : R.A.S. – A CHESSY : R.A.S. – A LIMAS : absence excusée de Poule ; absence non prévenue de Lamure

– A BELIGNY : R.A.S. – A ARNAS : R.A.S. – A GLEIZE : R.A.S. – A CHAZAY : manque feuille plateau + feuilles d'effectifs des équipes – A BELLEVILLE : R.A.S.

JOURNEE DU 18 NOVEMBRE : A CHAZAY : manque feuille de plateau

JOURNEE DU 14 OCTOBRE : A LUCENAY : Feuille de plateau non parvenue.

Prochains festifoots les : 3 mars – 10 mars – 24 mars – 28 avril – 5 mai – 2 juin.



COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél. 04 26 74 49 81 – 06 22 82 74 09

RAPPEL IMPORTANT : pour le bon déroulement des plateaux, les terrains doivent être tracés de façon visible.

FEUILLES DE PLATEAUX NON PARVENUES AU 14 DECEMBRE

Journée du 18 novembre : B104 à TARARE

Journée du 25 novembre : D204 à PONTCHARRA

Journée du 2 décembre : B303 à BEAUJEU

Dates des prochaines journées : 3 mars – 10 mars – 17 mars – 24 mars – 28 avril – 5 mai – 26 mai – 2 juin.

COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18

Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

CHAMPIONNAT U13 :

LIEUX DES RENCONTRES :

ENTENTE JEUNES VAUXONNE joue à St Georges

DOMTAC FC : équipes 3 à 10 heures à Dommartin ; équipe 4 à 14 heures à Dommartin

BEAUJOLAIS FOOTBALL: stade de Fleurie

LIERGUES : équipes 1 et 2 à 10 heures stade de l'Eclair

PONTCHARRA ST LOUP : équipe 1 et 2 à 10 heures à Pontcharra ; équipe 3 à 10 heures à St Loup

MDA : joue à ANSE

FC TARARE : U13 et U11 au stade de La Plata.

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES AU 7 DECEMBRE

Journée du 9 décembre

Poule F : O. BELLEROCHÉ 2- BEAUJOLAIS FOOT 3

MATCHS EN RETARD EN U13 : la date prévue pour match en retard sur le calendrier est le 23 décembre.

Reprise 2^e phase le samedi 27 janvier 2018.

COMMISSION COUPES A 11

Christian ROBERT tél. 06 87 18 51 07 et Didier COMBIER tél. 06 33 65 15 22

COUPE J. MAGAT

Prochain tour de coupe Magat (cadrage) le 21 janvier 2018.

Coupe des Vignerons : premier tour le 21 janvier 2018.

Coupe du Beaujolais U15 et U17 : 14 et 15 janvier 2018.

Tirage au sort de ces coupes au siège du Groupement le jeudi 21 décembre à 19 h 30. Tous les clubs concernés sont invités aux tirages.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Les permanences au Groupement reprendront le jeudi 18 janvier.



GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56

brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 19 décembre 2017

Présents : Maurice Genetier, Marc Bayet, Denis Contamin, David Florès

Excusés : Christophe Laval et Hadi Laribi

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à Maison des Associations - Groupement Brévenne - 1 rue Louis Martel – 2^e étage - 69630 CHAPONOST - tel : 04-78-45-57-56

mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

➡ SECRETARIAT

Le Groupement Brévenne vous souhaite de passer d'excellentes Fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous pour la prochaine permanence qui se tiendra le **mardi 9 Janvier 2018**. Ce jour-là, à 19h30, se déroulera le tirage au sort des Coupes Seniors.

➡ COMMISSION U7

Christophe LAVAL

Feuilles bilan ou d'effectifs ou licences manquantes (dernier avertissement avant amendement)

FC STE FOY LES LYON : feuille d'effectif du plateau du 25 novembre à Givors.

SOUCIEU : feuille d'effectif du plateau du 25 novembre à Savigny.

Informations permanentes : Vous pouvez solliciter l'organisation d'un plateau sur une date du calendrier U7.

Les festi-animations sont déjà définis pour cette saison : à **Saint Pierre la Palud** le 17 mars, à **l'Arbresle** le 28 avril et à **Grézieu le Marché** le 26 mai.

➡ COMMISSION U9

Christophe LAVAL

Feuilles bilan ou d'effectifs ou licences manquantes (dernier avertissement avant amendement)

FC STE FOY LES LYON : feuille d'effectif du plateau du 25 novembre à Givors.

SOUCIEU : feuille d'effectif du plateau du 25 novembre à Savigny.

Informations permanentes : Vous pouvez solliciter l'organisation d'un plateau sur une date du calendrier U7.

Les festi-animations sont déjà définis pour cette saison : à **Saint Pierre la Palud** le 17 mars, à **l'Arbresle** le 28 avril et à **Grézieu le Marché** le 26 mai.

➡ COMMISSION U13

David FLORES et Marc BAYET

Rappel : les feuilles de match doivent impérativement être envoyées au Groupement dans les 48h suivant le match.

Courriers reçus : HAUTE BREVENNE : matchs en retard, lu et noté
ST MARTIN HAUT : match en retard, lu et noté
GREZIEU LE MARCHE : match en retard, lu et noté

Matches annulés des journées 6 du 09/12 et 7 du 16/12

le 23 Décembre : **Poule A** HAUTE BREVENNE 1 – VAL LYONNAIS 2 à 14h00 à Haute Rivoire

Poule C HAUTE BREVENNE 2 – STE FOY LES LYON 2 à 14h00 à Haute Rivoire

A reprogrammer : **Poule E** ST MARTIN HAUT 2 - GREZIEU MARCHE 1 à 16h00 à Grézieu stade du Cartet



PV 367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

Poule G ST ROMAIN DE POPEY 1 - HTE BREVENNE Fem 4

Feuilles de match manquantes : 1° avertissement : Journée 6 du 09/12 CHAPONOST 2 – CHAPONOST 3

COMMISSION COUPES A 11

Marc BAYET et Hadi LARIBI (stagiaire)

Courriers reçus : HAUTS LYONNAIS : engagement équipe 1 en U15, lu et noté

Calendrier prévisionnel

Seniors : 21 Janvier, 25 Février, 1° Avril, demi-finales le 20 Mai et finale le 3 Juin

U17 : 14 Janvier, 22 Avril, demi-finales le 10 Mai et finale le 10 Juin

U15 : 13 Janvier, 24 Février, 21 Avril, demi-finales le 10 Mai et finale le 10 Juin

Coupe Ballandras : tirage du cadrage le 9 Janvier à 19h30 au Siège du Groupement

Les équipes de SAVIGNY 1 et GIVORS 1 étant qualifiées pour les 16° de finale de la Coupe de Lyon et du Rhône ne peuvent plus participer à la Coupe Ballandras.

Coupe Monts du Lyonnais : tirage huitièmes de finale le 9 Janvier à 19h30 au Siège du Groupement

16 équipes inscrites : FRANCHEVILLE 2, BESSEY 2, ST MARTIN HAUT 2, VAL LYONNAIS 3, LA GIRAUDIÈRE 2, SOURCIEUX 2, MONTROTTIER 2, ST JULIEN BIBOST 1, VILLECHENEVE 2, YZERON 1, RONTALON 1, BIGARREAUX 1, HAUTS LYONNAIS 3, US DES MONTS 2, SAVIGNY 2, FRANCHEVILLE U19

Le tirage des Coupes Brévenne U17 et U15 a été effectué le mardi 19 Décembre à 19h30 en présence des représentants des clubs de Francheville et FCSO69.

Coupe Brévenne U17

Les équipes de SC GARON 1, SAINT MARTIN EN HAUT 1, SAINT GENIS LAVAL 2 et FCSO69 1 étant qualifiées pour les 16° de finale de la Coupe de Lyon et du Rhône ne peuvent plus participer à la Coupe de Groupement.

huitièmes de finale le 14 Janvier à 10h00

GRIGNY 1 – FRANCHEVILLE 1

RHONÉ SUD 1 – MEGINAND 1

SAVIGNY 1 – MILLERY/VOURLES 2

SC GARON 2 – MILLERY/VOURLES 3

STE FOY LYON 2 – FCSO69 2

CRAPONNE 2 – PAYS ARBRESLE 1

MEGINAND 2 – HAUTS LYONNAIS 1 si HAUTS LYONNAIS éliminé de la Coupe de Lyon et du Rhône

STE FOY LYON 1 – HTE BREVENNE 1 si HTE BREVENNE éliminé de la Coupe de Lyon et du Rhône

Coupe Brévenne U15

L'équipe de CRAPONNE 1 étant qualifiée pour les 16° de finale de la Coupe de Lyon et du Rhône ne peut plus participer à la Coupe de Groupement.

exempts : HAUTE BREVENNE 2, FCSO69 2 et TREVES 1

premier tour le 13 Janvier à 15h30

MEGINAND 2 – ST GENIS LAVAL 3

FRANCHEVILLE 1 – MEGINAND 1

BIGARREAUX 1 – SAVIGNY 1

SC GARON 2 – ST PIERRE MINEURS 1

RHONÉ SUD 1 – MILLERY/VOURLES 2

GREZIEU/VAUGNERAY 1 – SC GARON 3

GREZIEU/MEYS 1 – HAUTS LYONNAIS 1

GIVORS 1 – PAYS ARBRESLE 1

CASCOL 4 – STE FOY LYON 1

CRAPONNE 2 – FCSO 69 1

PAYS ARBRESLE 2 – HTE BREVENNE 1 si HTE BREVENNE éliminé de la Coupe de Lyon et du Rhône

HAUTS LYONNAIS 2 – US DES MONTS 1 si US DES MONTS éliminé de la Coupe de Lyon et du Rhône

STE FOY LYON 2 – ST MARTIN HT 1 si ST MARTIN HT éliminé de la Coupe de Lyon et du Rhône



GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, COUSIGNE Jean Pierre, MARTINEZ Jean, NOYERIE Patrick, POULARD Gabriel

➡ SECRETARIAT

Petit rappel : Les feuilles de matchs des U7 aux U13 (hors label) doivent parvenir au groupement et non au DLR, 48 heures après la rencontre (règlements généraux du DLR). Nous tolérons un délai jusqu'au samedi de la semaine suivante (amendes hors délai 20 euros, mauvaise destination 13 euros). Elles doivent être correctement remplies : Nom en majuscules, les prénoms en minuscules, le nom de l'arbitre et des éducateurs doit être parfaitement lisible. Tout manquement est amendé de 4 euros.

Nota : Les clubs qui ont des équipes, en foot d'animation, qui évoluent en mixité sont priés de nous le faire savoir le plus rapidement possible.

Courrier :

CALUIRE : Changement d'horaire U13

UODL TASSIN : Problème de feuilles de match

GENAY : Arrêté municipal

US FORMANS : Changement de terrain coupe seniors

➡ COMMISSION U13

Championnat

Dès la semaine prochaine nous allons former les poules et établir le calendrier 2^{ème} phase. Nous demandons donc aux clubs, de nous informer rapidement de leurs souhaits (supprimer ou rajouter une équipe). Merci de votre compréhension : le plus tôt sera établi le calendrier, au plus tôt vous pourrez faire votre planning. Pour rappel le championnat redémarre le 27 janvier 2018.

Feuilles de match du 9 décembre 2017 non parvenues au groupement

Poule A : ST CYR 1 – CALUIRE 1

Poule D : OL.LYONNAIS fem – POINT DU JOUR 2

Poule F : FC VAULX 4 – REYRIEUX 2

Poule H : LYON CROIX ROUSSE 4 – EVEIL DE LYON 4

2 FONTAINES 2 – RILLIEUX 3

Coupe ANAYA

Equipe qualifiées pour le 4^{ème} tour du 24 mars 2018

CHEMINOTS DE VAISE 1 - BORDS DE SAONE 2 - LOSC 1 - CHEMINOTS DE VAISE 2 - TASSIN 2 - CROIX ROUSSIE 2

LOSC 2 - RILLIEUX 1 - US FORMANS 1 - ST CYR 1 - POINT DU JOUR 1 - OL. SATHONAY 2 - REYRIEUX 1 - FC VAULX 4

NEUVILLE 2 - LYON DUCHERE 2 - GENAY 1 - FC VAULX 3

Coupe LARGE

Equipes qualifiées pour le 2^{ème} tour du 24 mars 2018

NEUVILLE 3 - MENIVAL 2 - POINT DU JOUR 2 - OL. VAULX 3 - RIVE DROITE 2 - ECULLY 3 - FRANC LYONNAIS 3

ECULLY 2 - FRANC LYONNAIS 2 - LYON DUCHERE 4 - FC CROIX ROUSSIE 3 - LYON CROIX ROUSSE 3

RILLIEUX 2 - CALUIRE 2 - MENIVAL 1 - FC CROIX ROUSSIE 4 - CHAMPAGNE 1 - US VAULX 1 - BORDS DE SAONE 3

LYON CROIX ROUSSE 2 - LYON DUCHERE 3 - DARDILLY 1 - EVEIL DE LYON 2 - 2 FONTAINES 1 - TASSIN 3

CALUIRE 1 - OL. SATHONAY 3 - EVEIL DE LYON 4 - LIMONEST 2

Plateaux de consolation

ECULLY 4 - REYRIEUX 2 - US VAULX 2 - EVEIL DE LYON 5 - LYON CROIX ROUSSE 4 - POINT DU JOUR 3 - RILLIEUX 3 - EVEIL DE LYON 3 - NEUVILLE 4 - LIMONEST 3



Feuilles de match du 2 décembre 2017 non parvenues au groupement
Plateau N°3 à LYON CROIX ROUSSE

COMMISSION U11

Championnat

Dès la semaine prochaine nous allons former les poules et établir le calendrier 3^{ème} phase. Nous demandons donc aux clubs, de nous informer rapidement de leurs souhaits (supprimer ou rajouter une équipe). Merci de votre compréhension : le plus tôt sera établi le calendrier, au plus tôt vous pourrez faire votre planning.

Feuilles de match du 25 novembre 2017 non parvenues au groupement

Plateau A204 organisé par TASSIN

Feuilles de match du 9 décembre 2017 non parvenues au groupement

Plateau A404 organisé par LIMONEST

Plateau B403 organisé par TASSIN

Plateau C404 organisé par DARDILLY

Plateau E402 organisé par ST CYR

Plateau E403 organisé par FC VAULX (fem)

Plateau F402 organisé par FC VAULX 4

COMMISSION U7

Compte Rendu des festifoots du 2 décembre 2017

Aux CHEMINOTS DE VAISE : CHEMINOTS DE VAISE manque 1/3 éq. LA DUCHERE manque 1/4 éq.

A 2 FONTAINES : EVEIL DE LYON manque feuille d'effectifs

A NEUVILLE : EVEIL DE LYON manque 2/3 éq. manque feuille d'effectifs et licences

Au LOSC : manque 1/3 éq.

A REYRIEUX : OL.VAULX manque 2/3 éq. RDV à 9H15, arrivé à 10h, ST CYR absent

A US FORMANS : RILLIEUX manque 2/4 éq. POINT DU JOUR absent

A COUZON : LIMONEST manque 1/3 éq.



GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

➡ SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD.

Les locaux de notre permanence du groupement seront fermés pour les vacances scolaires. Nous restons joignables sur la messagerie.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et de bonnes vacances.

➡ COMMISSION COUPE SENIORS L. GUICHARD

Présent : Mr ANASTASI Patrick 06 66 61 67 52 glmu20u11@gmail.com

Résultats 2ème tour du 17 décembre internet sous réserve réception feuilles de matchs.

1/ US MEYZIEU 2 D3 – US VENISSIEUX 1D2 **2 – 1** feuille reçue

2/ AS BELLECOUR 2 D4 – JS IRIGNY 1 D2 **3 - 1**

3/ UGA 1 D4 – AS CONFLUENCE D 3 **0 F – 3** feuille reçue

4/ ASUL D5 – FC GERLAND D2 **1-0** feuille reçue

5/SCBTP D 3 – AS MINGUETTES 2 D1 **2 – 5**

6/ ASVEL 2 D5 – JS IRIGNY 2 D4 **2 - 5**

7/ FC ST FONS D5 – MAIA SONNIER D 3 Match reporté au 14 janvier.

Calendrier prévisionnel : 21/01/18 / 1/04/18 – 10/05/17 – 20/05/18 –finale le 3/06/18.

Clubs qualifiés : US MEYZIEU 2 D3 - AS BELLECOUR 2 D4 - AS CONFLUENCE D3 - ASUL D5 – AS MINGUETTES 2 D1- JS IRIGNY 2 D4 - AS BUERS 2 D 5 -FC ST FONS ou MAIA SONNIER.

Club éliminé en Coupe du Rhône et inscrit en GLM : AS BUERS 2 D5

➡ COMMISSION COUPE U17

Présent : Mr ANASTASI Patrick 06 66 61 67 52 glmu20u11@gmail.com

TIRAGE COUPE

ASVEL 2 D4 – FC GERLAND D 4

ASUL D2 – AS MONTCHAT 1 D2

US VENISSIEUX 2 D4 – AS MONTCHAT 2 D3

ASBGL 1 D3 – US VENISSIEUX 1 D3

AS BUERS D4 – JS IRIGNY D 4

ASAV D 4 – US MEYZIEU 2 D3

ES TRINITE 2 D4 – ASUL 2 D4

Matchs programmés le 14 janvier à 14h30

Merci de nous indiquer vos éventuels matchs de retard en championnat qui tomberaient le même jour que la coupe.

Règlement Coupe du Rhône.



➡ COMMISSION COUPE U15

Présent : Mr MOUNIER Christian 06 68 03 65 42 cmglvu15@aliceadsl.fr

Résultats du 1^{er} tour du 16 décembre internet sous réserve réception feuilles de matchs

FC GERLAND 2 – ASUL 2 **8 – 2** feuille reçue

US MEYZIEU 2 – JS IRIGNY 1 **3 – 0** feuille reçue

CHASSIEU DECINES 2 – UGA 1 **0 – 5** NP

ASVEL 3 – ASBGL 2 **2 – 3** NP

AS MONTCHAT 4 – FCL 5 **1-1** TAB 4-5 feuille reçue

US MEYZIEU 3 – SCBTP 1 **1 4 – 3** feuille reçue

AS BUERS 3 – ES TRINITE 3 **4 – 5** feuille reçue

ASVEL 2 – US VENISSIEUX 2 match reprogrammé le **13 janvier**

AS MONTCHAT 3 – OL FEMININ 4 reporté au **13 janvier**

Calendrier prévisionnel sous réserve : 13 janvier tour de cadrage ; 24 février ; 21 avril ; 8 mai.

➡ COMMISSION U13

Présents : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Feuilles de matchs manquantes : 2^{ème} et Dernier rappel - Feuilles de matchs à faire parvenir au groupement avant application de l'article 22.1 des règlements page 98 de l'annuaire du district de Lyon et du Rhône de football.

- **Journée 6 :** (Poule C) Match 19920806 : SC BRON TERRAILLON LA PERLE 1 – AS BRON GRAND LYON 2

Feuilles de matchs manquantes : 1^{er} RAPPEL.

- **Journée 7 :** (Poule A) Match 19920754 : FCBE FEYZIN BELLE ETOILE 1 – FC LYON 5

- **Journée 7 :** (Poule A) Match 19920755 : OLYMPIQUE LYONNAIS 3 – AS BRON GRAND LYON 1

- **Journée 7 :** (Poule B) Match 19920783 : AS MONTCHAT 2 – FC LYON 3

- **Journée 7 :** (Poule B) Match 19920784 : USM PIERRE-BENITE 1 – ASVEL 1

- **Journée 7 :** (Poule B) Match 19920785 : CS LYON 8^{ème} 1 – FC GERLAND 1

- **Journée 7 :** (Poule C) Match 19920710 : ES TRINITE 3 – SC BRON TERRAILLON LA PERLE 1

- **Journée 7 :** (Poule D) Match 19920838 : JS IRIGNY 1 – ASUL 1

- **Journée 7 :** (Poule D) Match 19920841 : FC LYON 6 – AS MINGUETTES 3

- **Journée 7 :** (Poule E) Match 19920866 : AS MONTCHAT 3 – AS BUERS 2

- **Journée 7 :** (Poule E) Match 19920868 : ASVEL 3 – AS BELLECOUR-PERRACHE 2

- **Journée 7 :** (Poule E) Match 19920869 : FC LYON 4 – FC GERLAND 2

- **Journée 7 :** (Poule F) Match 19920896 : CDFC CHASSIEU-DECINES 3 – FC LYON 7

- **Journée 7 :** (Poule F) Match 19920897 : CS LYON 8^{ème} 2 – AS MINGUETTES 4

- **Journée 7 :** (Poule G) Match 19920824 : ES CHARLY 1 – CS LYON 8^{ème} 3

- **Journée 7 :** (Poule G) Match 19920825 : FC ROULE LA MULATIERE 1 – AS ALGERIENNE Vill 1

- **Journée 7 :** (Poule H) Match 19920925 : ASVEL 4 – AS MONTCHAT 8

- **Journée 7 :** (Poule I) Match 19920978 : JS IRIGNY 2 – VILLEURBANNE UNITED FC

- **Journée 7 :** (Poule I) Match 19920979 : SC BRON TERRAILLON LA PERLE 2 – ASUL 3

- **Journée 7 :** (Poule I) Match 19920980 : CO ST FONS 2 – USM PIERRE-BENITE 3

➡ COMMISSION COUPE U13 PRINCIPALE

Présents : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Poule 1 : FC LYON 6 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 11 décembre 2017.

Poule 2 : SC BRON TERRAILLON 2 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 11 décembre 2017.

Poule 3 : ES TRINITE 4 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 11 décembre 2017.

Poule 4 : AS MONTCHAT 7 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 11 décembre 2017.

Poule 5 : AS BRON GRAND LYON 3 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 4 décembre 2017.



Poule 6 : AS ALGERIENNE VILLEURBANNE 1 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 4 décembre 2017.

Poule 7 : UGA DECINES 1 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 4 décembre 2017.

COMMISSION COUPE U13 COMPLEMENTAIRE

Présents : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13qlm@yahoo.fr)

Poule 1 : US MEYZIEU 5 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 4 décembre 2017.

Merci de faire le nécessaire pour fournir aux clubs les feuilles de matchs et jongles homologuées (Ce rappel vous à été déjà fait lors du tour précédent).

Poule 2 : CDFC CHASSIEU-DECINES 2 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 11 décembre 2017.

Poule 3 : CS LYON 8^{ème} 2 : **Feuille de matchs et jongles non reçu au lundi 11 décembre 2017.**

Disqualification de l'équipe 2 du CS Lyon 8^{ème} pour feuilles de matchs et jongles non rendues dans les délais.

Qualification des équipes de l'AS MONTCHAT 3, de l'UGA DECINES 2 et de l'ASUL 3.

Poule 4 : ASUL 2 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 4 décembre 2017.

Poule 5 : US VENISSIEUX 2 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 4 décembre 2017.

COMMISSION PLATEAUX U13

Présents : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13qlm@yahoo.fr)

Plateau 1 : VILLEURBANNE UNITED FC 3 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 4 décembre 2017.

Plateau 2 : AS BUERS 1 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 4 décembre 2017.

Absence du club du FC ROULE LA MULATIERE (merci de nous faire parvenir la raison de votre absence) ?

Plateau 3 : ASVEL 4 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 4 décembre 2017.

Merci au club de l'ASVEL de faire le nécessaire pour fournir aux clubs les feuilles de matchs et jongles homologuées.

Plateau 4 : ES CHARLY 1 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 4 décembre 2017.

Plateau 5 : FC GERLAND 3 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 4 décembre 2017.

Merci au club du **FC GERLAND** de faire le nécessaire pour fournir aux clubs les feuilles de matchs et jongles homologuées (**aucune feuille de jongles présentent**) ?

Absence de l'équipe 2 de la JS IRIGNY (merci de nous faire parvenir la raison de votre absence) ?

Plateau 6 : FCBE FEYZIN BELLE ETOILE 1 : Feuille de match et jongles reçu le lundi 4 décembre 2017.

FCBE FEYZIN BELLE ETOILE, merci de fournir une feuille de match homologuée ?

Absence de l'équipe 1 de la JS IRIGNY (merci de nous faire parvenir la raison de votre absence). Merci pour votre mail et vos explications sur votre absence

COMMISSION U11

Présents : Mme Blanc Séverine (u7groupement@laposte.net) Mr MOLINARI Hervé (04 78 58 40 61 ou 06 13 65 10 13)

LA COMMISSION U11 VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE.

Toutes demandes de changement d'horaires, de terrains, et de désiratas ne sera pris en compte

UNIQUEMENT par voie de mails, fax et/ou courriers.

Aucuns appels téléphoniques ne seront pris en compte.

« Les écrits restent, les paroles s'envolent.... »

Courriers, Fax, Courriels des clubs :

Mail **UGA DECINES** : Tous les plateaux à 10H. Lu et noté.

Mail **OL** : Tous les plateaux à 10H. Lu et noté

Mail **OL Féminin** : Tous les plateaux à 14H.

Mail **US MEYZIEU** : Tous les plateaux à 10H.

Mail **FC GERLAND** : Tous les plateaux de la saison à 10H.

Mail **US VENISSIEUX** : Tous les plateaux à 10H :

Mail **AS BUERS** : Tous les plateaux à 10H stade ARMAND.



PV 367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

Mail ASAV : Tous les plateaux à **10H** stade MOKRANE. Lu et Noté.

Mail ASVEL : Tous les plateaux à **10H** stade des IRIS. Lu et Noté.

Mail ASBGL : Tous les plateaux à **10H** stade J.JAURES

Mail ASUL : les plateaux U 11 se dérouleront à **10 H** sauf en cas de réception d'un festi foot U9 dans ce cas les plateaux commenceront à **11H**.

Mail FEYZIN : Tous les plateaux à **10H** stade J.BOUIN.

Mail AS MINGUETTES : tous les plateaux à **10H**. Lu et noté.

FCR MULATIERE : tous les plateaux à **10h** sauf en cas de réception festi foot U9 à ce moment la **11H**.

Mail CS LYON : tous les plateaux à **10 H** sauf en cas de réception d'un festi foot U9 à ce moment la **11H**

MAIL ES TRINITE : Tous les plateaux U11 se joueront à **10h00**

MAIL ENT S CHARLY : Tous les plateaux 14H

Mail VILLEURBANNE UNITED : tous les plateaux à **10h** sauf en cas de réception festi foot U9 à ce moment la **11H**.

Mail LYON SPORT METROPOLE : Tous les plateaux à 14H plaine des jeux de Gerland terrain N°4. Lu et Noté

MERCI DE NOUS ENVOYES TOUTES VOS FEUILLES DE MATCHS DES DERNIERS PLATEAUX AVANT LE 15 JANVIER 2018.

REPRISE DE LA 3EME PHASE : 3 MARS 2018.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES : plateaux du 18.11.2017

E102 AS ALGERIENNE 2

F102 JS IRIGNY 2

N'ayant toujours pas reçu les feuilles de matchs ces 2 clubs sont amendés et ont matchs perdus sur leur plateau respectif.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES : plateau du 25.11.2017 – 2eme RAPPEL –

C203 AS MINGUETTES 2

F204 JS IRIGNY FEMININ

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES : plateau du 9.12.2017 – 1^{er} RAPPEL –

D403 JS IRIGNY 1

MERCI AUX CLUBS D'IRIGNY DE FAIRE LE NECESSAIRE POUR NOUS ENVOYER AU + RAPIDE TOUTES VOS FEUILLES DE PLATEAUX.



GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 19 décembre 2017

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

Membres : E. et A. MONTEIL – B. CAPOGROSSI – E. CHAMOT – JJ. ETCHEVERRY – M. FOREST - B. GAND – O. MONTEIL – J. EXBRAYAT

Visite : Sud Lyonnais

Courrier – Email : voir les différentes commissions

PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70

Mail : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

Merci à Mr Méot pour son donnous vous souhaitons de bonnes fêtes

Les permanences du groupement se mettent en vacances, tous ces membres vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année

Les permanences reprendront le 09 janvier 2018, nous restons en contact avec vous par voie de PV ou mail

Remerciements à Mr EFE Likay de Pont de Chéruy pour services rendus

REPRISE U9 et U7 le 3 MARS 2018 - INTERCLUBS.

Pour cette reprise nous avons une journée commune U7 et U9.

La commission technique nous propose de faire une journée spéciale interclubs lors des deux journées communes.

Les équipes U7 et U9 seront convoquées sur un même site. Pour notre groupement le nombre d'équipes U7 et U9 n'étant pas le même nous convoquerons environ huit équipes U7 et 10-12 équipes U9 sur un site. Les équipes U7 et U9 représenteront les mêmes clubs. Vous allez recevoir un mode opératoire pour cette organisation - disposition des terrains et organigramme.

Le nombre d'équipes U9 n'équivalant pas le nombre d'équipe U7 dans beaucoup de clubs, les équipes U9 supplémentaires intégreront la désignation sur les sites incomplets.

La désignation est prête, mais pour éviter des changements au dernier moment, nous demandons aux clubs qui souhaitent engager ou retirer des équipes dans ces deux catégories de nous en informer rapidement.

Cette nouveauté a l'avantage de mobiliser moins de stades, de regrouper les équipes et les éducateurs sur un seul site. Les clubs qui auront en charge ces festifoot interclubs n'auront pas de désignation U11 sur leur stade ce jour-là.

COMMISSION COUPE

Olivier Monteil: 06 29 39 15 37

Tirage des coupes effectuées par Mr Lefranc et sud Lyonnais

Coupe Senior se déroulera le 21/01/2018 à 14 h 30

Colombier 1 – Loire 1

Olympique Viennois 1 – Muroise 1

St Romain en Gal 1 – Genas 1

Rhodanienne 2 – Villefontaine 2

Manissieux 2 – Corbas 1

Diemoz 2 – Sud Lyonnais 2



PV 367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

Attention pour ces 3 matchs nous sommes en attente du résultat de la coupe du Rhône qui se joue le 07/01/18 pour les clubs en gras, si ces clubs sont encore qualifiés les adversaires sont automatiquement qualifiés pour le tour suivant

Vaulx milieu 1 – **Villefontaine 1**

Cheminot 1 – Loire 2

Sevenne 2 – **Chasse 1**

Exempt : Berges du Rhône 1 – Sevenne 1 – Pays Viennois 2 – St Alban 1 – Colombier 2 – Manissieux 1 – Rhodanienne 1

Coupe U17 se déroulera le 14/01/2018 à 10 h 00

USEL 2 – Chaponnay 2

Diemoz 1 – St Alban 1

Corbas 1 – Chandieu/Heyrieux 1

Manissieux 1 – Sud Lyonnais 1

St Quentin Fallavier 2 – Toussieu 1

Entente 1 – USEL 1

Attention pour ce match nous sommes en attente du résultat de la coupe du Rhône qui se joue le 07/01/18 pour le club en gras, si ce club est encore qualifié son adversaire est automatiquement qualifié pour le tour suivant

Genas 1 – **Ozon 1**

Exempt : Sevenne 1

Coupe U15 se déroulera le 13/01/2018 à 15 h 00

Frontonas 1 – Manissieux 1

La Verpilliere 1 – Sevenne 2

Chaponnay 2 – Chandieu/Heyrieux 1

Corbas 1 – St Quentin Fall 2

USVJ/Jons 1 – Villefontaine 1

Vaulx -/St Alban 1 – Rhodanienne 1

Sevenne 1 – Chaponnay 1

Attention pour ce match nous sommes en attente du résultat de la coupe du Rhône qui se joue le 06/01/18 pour le club en gras, si ce club est encore qualifié son adversaire est automatiquement qualifié pour le tour suivant

St Romain en Gal 1 - USEL

Exempt : Berges/ Val d'Amby 1 – Genas 2 – Pont de Chérury 1 – Cheminot 1 – St Quentin Fallavier 1 – Toussieu 1 – Villefontaine 2 – Entente 2

COMMISSION U13

Jean Jacques Etcheverry : 06 50 33 66 44

Reprise du championnat le 27/01/2018

COMMISSION U11

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 19 64 10 37

Courrier-messagerie:

AS Muroise : Noté changement de site, merci au club FC La Sevenne.

AS Rhodanienne : Noté forfait à Chasse.

Sud Lyonnais : Noté forfait à Colombier.

FC Chaponnay-Marennnes : Noté forfait équipe 4 à Val d'Amby.

AS Rhodanienne : Noté forfait à Sud Lyonnais.

AS Villefontaine : Noté forfait à Diemoz.

CS Ozon : Noté. Merci

REPRISE U11 le 3 MARS avec la troisième phase.

Poule A de 28 équipes – Niveau 1

Poule B de 28 équipes – Niveau 2



Poule C de 30-32 équipes – Niveau 3

Remplissez bien les résultats afin que nous ayons des statistiques fiables.

La phase 3 sera constituée de poules de 16 équipes pour les premiers niveaux, afin de regrouper des équipes de valeurs équivalentes.

COMMISSION U9

Jérôme Exbrayat 06 68 02 28 26 - Responsable terrain

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 19 64 10 37 - Responsable désignations

Courrier-messagerie:

EVS Genas : Noté. Retrait de l'équipe U9 qui évoluera en U7.

REPRISE U9 le 3 MARS 2018 par un interclub.

COMMISSION U7

Eric Chamot : 06 58 55 24 57 Responsable terrain

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 19 64 10 37 Responsable désignations

Courrier-messagerie :

EVS Genas : Noté. . Retrait de l'équipe U9 qui évoluera en U7.

REPRISE U7 le 3 MARS 2018 par un interclub.



DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

30 allée Pierre de Coubertin
69007 LYON
Tél : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22
Mail : district@lyon-rhone.fff.fr
Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

BON DE COMMANDE

L'annuaire du District de Lyon et du Rhône version 2017/2018 est à votre disposition au District
Rappel : 2 annuaires obligatoires pour les Clubs Libres et 1 pour les Clubs de Football Diversifié.

Si vous souhaitez les distribuer à vos dirigeants, bénévoles... ou tout simplement les mettre à disposition dans votre club house, nous vous proposons des **annuaires supplémentaires**.

Merci de remplir ce bon de commande et de nous le retourner le plus rapidement possible.

PS : ne pas joindre de règlement. Ces annuaires seront facturés sur les relevés de compte.

DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
ANNUAIRES SUPPLEMENTAIRES	-----	25 €	-----

CLUB (nom + n°) : -----

Nom : -----

Prénom : -----

Fonction : -----

Signature



FOOT LYON RHÔNE

PV 367 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

RENCONTRES ET DESIGNATIONS

WEEK-END DU 22 AU 24 DECEMBRE 2017

Pratique Futsal U18 / Phase 1		Poule Unique		2651
Vendredi	22/12/2017	19H		
20082759	57392.1	Lyon 6 1 - Lyon Moulin A Vent 1		Gymnase Longchambon à LYON 08
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 1			
	Délégué principal			
Coupe Lyon/Rhone Futsal Senior / Phase Unique		Poule Unique		176
Vendredi	22/12/2017	20H30		
20199277	58919.1	(FUTS D3) Condrieu Futsal - A.S. De Montchat Lyo 1 Club 2 (FUTS D1)		Gymnase Georges André à LES ROCHES DE CONDRIEU
	Arbitre centre	DIALLO Ibrahima	2538644184	56 km
	Arbitre assistant 1	BEN SAID Majdi	2578633086	48 km
	Délégué principal	DUBOURG Christian	2599861313	21 km
	Observateur principal			
Dimanche	24/12/2017	18H45		
20199275	58917.1	(FUTS D2) Miribel Foot 1 - Vaulx E.Velin 1 (FUTS D1)		Gymnase Collège L. Armstrong à BEYNOST
	Arbitre centre	NADJA Fethi	2543094397	15 km
	Arbitre assistant 1	MGHEZZI HABELLAH Toufik	2520253842	13 km
	Délégué principal	BOISSET Bernard	2599860622	48 km
	Observateur principal			
Coupe De L'Avenir Futsal / Phase Unique		Poule Unique		2339
Samedi	23/12/2017	14H		
20191606	58492.1	(FUTS D4) Futsal Mt Or - Futsal Mornant 2 (FUTS D3) Espoirs 5		Salle Du Lycée Rosa Parks à NEUVILLE SUR SAONE
	Arbitre centre	BELAID Faouzi	2520350612	37 km
	Arbitre assistant 1	AIT AISSA Tarik	2545466921	45 km
	Délégué principal			
	Observateur principal			
Samedi	23/12/2017	15H30		
20191605	58491.1	(FUTS D4) Futsal Mt Or 4 - Condrieu Futsal Club 3 (FUTS D4)		Salle Du Lycée Rosa Parks à NEUVILLE SUR SAONE
	Arbitre centre	NEDJARI Nabil	2528724149	27 km
	Arbitre assistant 1	DAG Laure	2546780178	25 km
	Délégué principal			
	Observateur principal			
Samedi	23/12/2017	16H		
20191523	58477.1	(FUTS D3) Sud Azergues - Martel Caluire As 3 (FUTS Foot 2 D2)		Stade Du Lac N°1 à CHATILLON D'AZERGUES
	Arbitre centre	DURAND Xavier	2546961299	34 km
	Arbitre assistant 1	BOUABBANA Mokhtar	2520430759	37 km
	Délégué principal			
	Observateur principal			



AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club :		500319		F.C. TARARE					
Dossier :	17447571	du	12/12/2017	U15 D4/ Phase 2	Poule H - Niveau 2	20165489	09/12/2017		
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet			11/12/2017	11/12/2017		13,00€	
Dossier :	17448386	du	12/12/2017						
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	36	Beujolais Forfait U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	36	Beujolais Forfait U11			11/12/2017	11/12/2017		21,00€	
Dossier :	17448392	du	12/12/2017						
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	14	Beujolais Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	14	Beujolais Licence manquante U11			11/12/2017	11/12/2017		8,00€	
								Total :	42,00€

Club :		504252		GRPE S. DE CHASSE S/RHONE					
Dossier :	17451425	du	15/12/2017	Foot Entreprise A 8/ Phase Unique	Poule Unique	20053845	28/11/2017		
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	91	Licence Manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Licence Manquante			11/12/2017	11/12/2017		63,00€	
Dossier :	17451426	du	15/12/2017	Foot Entreprise A 8/ Phase Unique	Poule Unique	20053845	28/11/2017		
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	10	Feuille match incomplète			11/12/2017	11/12/2017		8,00€	
Dossier :	17451432	du	15/12/2017	Foot Entreprise A 8/ Phase Unique	Poule Unique	20053813	06/11/2017		
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	91	Licence Manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Licence Manquante			11/12/2017	11/12/2017		35,00€	
								Total :	106,00€

Club :		504254		U.O. TASSIN 1/2 LUNE					
Dossier :	17447589	du	12/12/2017	U15 D4/ Phase 2	Poule K - Niveau 2	20165654	10/12/2017		
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet			11/12/2017	11/12/2017		13,00€	
								Total :	13,00€

Club :		504256		F.C. VILLEFRANCHE					
Dossier :	17448327	du	12/12/2017						
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	133	Beujolais Licence manquante U9			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	133	Beujolais Licence manquante U9			11/12/2017	11/12/2017		12,00€	
Dossier :	17448491	du	12/12/2017	U12 Poules Label Jeunes/ Phase 1	Poule A	19854554	09/12/2017		
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	91	Licence Manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Licence Manquante			11/12/2017	11/12/2017		14,00€	
Dossier :	17449005	du	13/12/2017						
Personne :				TRE - TRESORERIE					

Motif :	14	Beujolais Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beujolais Licence manquante U11	11/12/2017	11/12/2017		40,00€

Total :	66,00€
---------	--------

Club :	504275	C.S. NEUVILLOIS
---------------	---------------	------------------------

Dossier :	17450926	du 14/12/2017	U19 D3/ Phase 2	Poule A - Niveau 1	20164023	09/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2017	11/12/2017		26,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	504303	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU
---------------	---------------	-------------------------------

Dossier :	17447613	du 12/12/2017	Veterans/ Phase Unique	Poule E	20017696	08/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet	11/12/2017	11/12/2017		13,00€
Dossier :	17447620	du 12/12/2017	U15 D4/ Phase 2	Poule E - Niveau	120165319	09/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet	11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	504502	OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL
---------------	---------------	---------------------------------------

Dossier :	17447624	du 12/12/2017	Seniors D5/ Phase Unique	Poule B	19361051	10/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet	11/12/2017	11/12/2017		13,00€
Dossier :	17448180	du 12/12/2017	Seniors D5/ Phase Unique	Poule B	19361051	10/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2017	11/12/2017		13,00€
Dossier :	17448181	du 12/12/2017	Seniors D5/ Phase Unique	Poule B	19361051	10/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2017	11/12/2017		8,00€

Total :	34,00€
---------	--------

Club :	504633	EV.S. LAMURIEN
---------------	---------------	-----------------------

Dossier :	17448378	du 12/12/2017				
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	67	Beujolais Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	67	Beujolais licence manquante U13	18/12/2017	18/12/2017		4,00€
Dossier :	17448489	du 12/12/2017	Seniors D5/ Phase Unique	Poule A	19360917	10/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE		
Motif :	91	Licence Manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante	11/12/2017	11/12/2017		7,00€
Dossier :	17449027	du 13/12/2017				

Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	14	Beujolais Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beujolais Licence manquante U11		11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Total :	15,00€
---------	--------

Club :	504671	U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES					
Dossier :	17450477	du	14/12/2017	Seniors D4/Phase Unique	Poule B	19360173	10/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		11/12/2017	11/12/2017		8,00€

Total :	8,00€
---------	-------

Club :	504723	F.C. VAULX EN VELIN					
Dossier :	17448572	du	12/12/2017	U19 D2/Phase Unique	Poule B	19362236	09/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	91	Licence Manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante		11/12/2017	11/12/2017		7,00€
Dossier :	17448650	du	12/12/2017	U15 D3/Phase Unique	Poule A	19363689	09/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	91	Licence Manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante		11/12/2017	11/12/2017		7,00€

Total :	14,00€
---------	--------

Club :	504730	A.S. CRAPONNE					
Dossier :	17449567	du	13/12/2017	U13 Poules Label Jeunes/Phase 1	Poule C	19853592	09/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	91	Licence Manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante		11/12/2017	11/12/2017		3,50€

Total :	3,50€
---------	-------

Club :	504801	F.C. BULLY					
Dossier :	17449024	du	13/12/2017				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	14	Beujolais Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beujolais Licence manquante U11		11/12/2017	11/12/2017		4,00€
Dossier :	17449025	du	13/12/2017				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	29	Beujolais Feuille incomplète U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	29	Beujolais Feuille incomplète U11		11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Total :	8,00€
---------	-------

Club :	505605	F.C. LYON FOOTBALL					
Dossier :	17450524	du	14/12/2017	U19 D1/Phase Unique	Poule Unique	19361971	09/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin		Montant

						Fin récidive	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		11/12/2017	11/12/2017		13,00€
Total :							13,00€

Club :	516106	AM.S. ST FORGEUX					
Dossier :	17448326	du	12/12/2017				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	133	Beaujolais Licence manquante U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	133	Beaujolais Licence manquante U9		11/12/2017	11/12/2017		12,00€
Total :							12,00€

Club :	516402	LYON CROIX ROUSSE F.					
Dossier :	17450327	du	14/12/2017	Seniors D2/Phase Unique	Poule B	19359644	10/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		11/12/2017	11/12/2017		13,00€
Dossier :	17450517	du	14/12/2017	Seniors D4/Phase Unique	Poule F	19360700	10/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		11/12/2017	11/12/2017		13,00€
Total :							26,00€

Club :	517784	ST. AMPLEPUSIEN					
Dossier :	17447628	du	12/12/2017	U15 D4/Phase 2	Poule H - Niveau 2	20165488	09/12/2017
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet		11/12/2017	11/12/2017		13,00€
Total :							13,00€

Club :	518950	A.S. DENICE					
Dossier :	17448316	du	12/12/2017				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	133	Beaujolais Licence manquante U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	133	Beaujolais Licence manquante U9		11/12/2017	11/12/2017		8,00€
Total :							8,00€

Club :	519642	U.S. POULE LES ECHARMEUX					
Dossier :	17448331	du	12/12/2017				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	133	Beaujolais Licence manquante U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	133	Beaujolais Licence manquante U9		11/12/2017	11/12/2017		4,00€
Total :							4,00€

Club :		520061		O. ST GENIS LAVAL					
Dossier :	17447635	du	12/12/2017	U15 D4/Phase 2	Poule C - Niveau 1	20165206	09/12/2017		
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet			11/12/2017	11/12/2017		13,00€	
Dossier :	17449595	du	13/12/2017	U15 D4/Phase 2	Poule C - Niveau 1	20165206	09/12/2017		
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	91	Licence Manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Licence Manquante			11/12/2017	11/12/2017		7,00€	
Total :								20,00€	

Club :		520835		A.S. DES BUERS VILLEURBANNE					
Dossier :	17448333	du	12/12/2017	Seniors D5/Phase Unique	Poule D	19361314	10/12/2017		
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			11/12/2017	11/12/2017		13,00€	
Total :								13,00€	

Club :		521194		U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE					
Dossier :	17448133	du	12/12/2017	Veterans/Phase Unique	Poule B	20017300	08/12/2017		
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	10	Feuille match incomplète			11/12/2017	11/12/2017		8,00€	
Total :								8,00€	

Club :		523341		EV.S. GENAS AZIEU					
Dossier :	17447639	du	12/12/2017	Féminines U18 D1 A 11/Phase 1	Poule Unique	20019677	10/12/2017		
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet			11/12/2017	11/12/2017		13,00€	
Total :								13,00€	

Club :		523483		A.S. DE MONTCHAT LYON					
Dossier :	17447641	du	12/12/2017	Futsal D1/Phase Unique	Poule Unique	19364772	10/12/2017		
Personne :				TRE - TRESORERIE					
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet			11/12/2017	11/12/2017		13,00€	
Total :								13,00€	

Club :		523565		EV. DE LYON					
Dossier :	17448779	du	12/12/2017	U15 D4/Phase 2	Poule E - Niveau 1	120165314	02/12/2017		

Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	91	Licence Manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Licence Manquante	11/12/2017	11/12/2017		7,00€	

Total :	7,00€
---------	-------

Club :	523598	CHAMPAGNE SP.F.					
Dossier :	17450493	du 14/12/2017	Seniors D4/Phase Unique	Poule D	19360436	10/12/2017	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2017	11/12/2017		13,00€	

Total :	13,00€
---------	--------

Club :	523647	ELS. DE GLEIZE					
Dossier :	17449031	du 13/12/2017					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	14	Beujolais Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	14	Beujolais Licence manquante U11	11/12/2017	11/12/2017		4,00€	

Total :	4,00€
---------	-------

Club :	523650	F.C. DE LIMONEST					
Dossier :	17448173	du 12/12/2017	U12 Poules Label Jeunes/Phase 1	Poule C	19854669	09/12/2017	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	91	Licence Manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Licence Manquante	11/12/2017	11/12/2017		7,00€	
Dossier :	17448769	du 12/12/2017	U17 D4/Phase 2	Poule E - Niveau 2	220164818	03/12/2017	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	91	Licence Manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Licence Manquante	11/12/2017	11/12/2017		7,00€	

Total :	14,00€
---------	--------

Club :	523825	F.C. VAL'LYONNAIS					
Dossier :	17447644	du 12/12/2017	U15 D4/Phase 2	Poule I - Niveau 2	20165545	09/12/2017	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet	11/12/2017	11/12/2017		13,00€	
Dossier :	17450335	du 14/12/2017	Seniors D2/Phase Unique	Poule B	19359647	10/12/2017	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2017	11/12/2017		13,00€	
Dossier :	17450902	du 14/12/2017	U13 Poules Label Jeunes/Phase 1	Poule D	19853621	09/12/2017	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	91	Licence Manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Licence Manquante	11/12/2017	11/12/2017		7,00€	

Total :	33,00€
---------	--------

Club :		524129 A.S. DES MINGUETTES VENISSIEUX					
Dossier :	17447649	du 12/12/2017	Veterans/ Phase Unique	Poule D	20017566	08/12/2017	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet		11/12/2017	11/12/2017		13,00€
Dossier :	17448418	du 12/12/2017	Pratique Futsal U15/ Phase 1	Poule Unique	20070990	19/11/2017	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	91	Licence Manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante		11/12/2017	11/12/2017		7,00€
Dossier :	17449594	du 13/12/2017	Veterans/ Phase Unique	Poule D	20017566	08/12/2017	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		11/12/2017	11/12/2017		8,00€

Total : 28,00€

Club :		526565 DOMTAC FC					
Dossier :	17448367	du 12/12/2017					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	67	Beaujolais Licence manquante U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	67	Beaujolais licence manquante U13		18/12/2017	18/12/2017		4,00€

Total : 4,00€

Club :		526814 A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON					
Dossier :	17447653	du 12/12/2017	U15 D4/ Phase 2	Poule J - Niveau 2	20165601	09/12/2017	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet		11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total : 13,00€

Club :		527243 A.S. ARNASSIENNE					
Dossier :	17450491	du 14/12/2017	Seniors D4/ Phase Unique	Poule D	19360426	26/11/2017	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total : 13,00€

Club :		527399 A.S. MANISSIEUX ST PRIEST					
Dossier :	17447654	du 12/12/2017	Feminines Seniors D1 A 8/ Phase 1	Poule C	19969466	10/12/2017	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet		11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total : 13,00€

Club :		528353 O. DE VAULX EN VELIN	
--------	--	-----------------------------	--

Dossier :	17450948	du	14/12/2017	Seniors D5/Phase Unique	Poule D	19361315	10/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total :	13,00€
---------	--------

Club :	528944	A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS
---------------	---------------	---

Dossier :	17448366	du	12/12/2017					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	67	Beaujolais Licence manquante U13			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	67	Beaujolais licence manquante U13			18/12/2017	18/12/2017		4,00€

Total :	4,00€
---------	-------

Club :	529291	U.S. VAULX EN VELIN
---------------	---------------	----------------------------

Dossier :	17449593	du	13/12/2017	U19 D3/Phase 2	Poule C - Niveau 2	20164135	10/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total :	13,00€
---------	--------

Club :	530038	S.C. MACCABI LYON
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	17447658	du	12/12/2017	U17 D4/Phase 2	Poule G - Niveau 2	20164935	10/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet			11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Dossier :	17448214	du	12/12/2017	U17 D4/Phase 2	Poule G - Niveau 2	20164931	03/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	91	Licence Manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante			11/12/2017	11/12/2017		7,00€

Dossier :	17448321	du	12/12/2017	U17 D4/Phase 2	Poule G - Niveau 2	20164935	10/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			11/12/2017	11/12/2017		8,00€

Dossier :	17448322	du	12/12/2017	U17 D4/Phase 2	Poule G - Niveau 2	20164935	10/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	91	Licence Manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante			11/12/2017	11/12/2017		7,00€

Dossier :	17449592	du	13/12/2017	U19 D3/Phase 2	Poule C - Niveau 2	20164135	10/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	91	Licence Manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante			11/12/2017	11/12/2017		7,00€

Dossier :	17450448	du	14/12/2017	Seniors D3/Phase Unique	Poule B	19358852	10/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			11/12/2017	11/12/2017		26,00€

Total :	68,00€
---------	--------

Club :	530052	F.C. ST CYR AU MONT D'OR
---------------	---------------	---------------------------------

Dossier :	17450537	du	14/12/2017	U19 D2/ Phase Unique	Poule A	19362104	10/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total :	13,00€
---------	--------

Club :	530061	A.S. VILLECHENEVE
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	17447661	du	12/12/2017	Seniors D5/ Phase Unique	Poule F	19361576	09/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet			11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total :	13,00€
---------	--------

Club :	530367	C.S. VAULXOIS
---------------	---------------	----------------------

Dossier :	17447664	du	12/12/2017	Seniors D5/ Phase Unique	Poule C	19361183	10/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet			11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Dossier :	17447686	du	12/12/2017	U15 D4/ Phase 2	Poule M - Niveau 2	20165766	09/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet			11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	531455	ENT.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU
---------------	---------------	------------------------------------

Dossier :	17448776	du	12/12/2017	U15 D4/ Phase 2	Poule M - Niveau 2	20165769	09/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	91	Licence Manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante			11/12/2017	11/12/2017		7,00€

Total :	7,00€
---------	-------

Club :	533357	A.S. MEYSARDE
---------------	---------------	----------------------

Dossier :	17447690	du	12/12/2017	Seniors D5/ Phase Unique	Poule F	19361579	10/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet			11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total :	13,00€
---------	--------

Club :	536929	R.C. BELIGNY VILLEFRANCHE
---------------	---------------	----------------------------------

Dossier : 17448383 du 12/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	67	Beujolais Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	67	Beujolais licence manquante U13	18/12/2017	18/12/2017		4,00€

Total : 4,00€

Club : 541589 MENIVAL F.C.

Dossier : 17448132 du 12/12/2017 Veterans/ Phase Unique Poule B 20017300 08/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2017	11/12/2017		8,00€

Dossier : 17450474 du 14/12/2017 Seniors D4/ Phase Unique Poule B 19360173 10/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total : 21,00€

Club : 541604 O. DE BELLEROCHE

Dossier : 17447692 du 12/12/2017 Seniors D5/ Phase Unique Poule B 19361052 10/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	06	Resultats non saisis sur internet	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet	11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Dossier : 17448285 du 12/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	133	Beujolais Licence manquante U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	133	Beujolais Licence manquante U9	11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Dossier : 17448289 du 12/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	67	Beujolais Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	67	Beujolais licence manquante U13	18/12/2017	18/12/2017		4,00€

Dossier : 17448290 du 12/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	14	Beujolais Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beujolais Licence manquante U11	11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Dossier : 17449029 du 13/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	29	Beujolais Feuille incomplète U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	29	Beujolais Feuille incomplète U11	11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Dossier : 17449553 du 13/12/2017 U15 D4/ Phase 2 Poule A - Niveau 1 20165095 09/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	91	Licence Manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante	11/12/2017	11/12/2017		14,00€

Total : 43,00€

Club : 541812 AV. S. DE GENAY

Dossier : 17450510 du 14/12/2017 Seniors D4/ Phase Unique Poule E 19360568 10/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Dossier : 17450512 du 14/12/2017 Seniors D4/ Phase Unique Poule E 19360568 10/12/2017

Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2017	11/12/2017		8,00€	

Total :	21,00€
---------	--------

Club :	548245	O.S. BEAUJOLAIS
---------------	---------------	------------------------

Dossier :	17448282	du	12/12/2017			
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	133	Beaujolais Licence manquante U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	133	Beaujolais Licence manquante U9	11/12/2017	11/12/2017		8,00€

Dossier :	17449017	du	13/12/2017			
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11	11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Dossier :	17449019	du	13/12/2017			
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	14	Beaujolais Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beaujolais Licence manquante U11	11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Total :	16,00€
---------	--------

Club :	548271	CHAMBOST ALLIERES ST JUST AVRAY
---------------	---------------	--

Dossier :	17448334	du	12/12/2017			
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	73	Beaujolais Feuille incomplète U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	73	Beaujolais feuille incomplète U13	11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Dossier :	17448337	du	12/12/2017			
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	67	Beaujolais Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	67	Beaujolais licence manquante U13	18/12/2017	18/12/2017		8,00€

Dossier :	17448346	du	12/12/2017			
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11	11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Total :	16,00€
---------	--------

Club :	548812	F.C. LA SEVENNE
---------------	---------------	------------------------

Dossier :	17447739	du	12/12/2017	Veterans/ Phase Unique	Poule G	20017960	08/12/2017
Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet	11/12/2017	11/12/2017		13,00€	

Total :	13,00€
---------	--------

Club :	549420	F.C. GRIGNY
---------------	---------------	--------------------

Dossier :	17448349	du	12/12/2017	U15 D4/ Phase 2	Poule N - Niveau 2	20165823	09/12/2017
Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	91	Licence Manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	91	Licence Manquante	11/12/2017	11/12/2017		7,00€	

Total :	7,00€
---------	-------

Club :	549983	A.S. ST JEAN VILLEURBANNE
---------------	---------------	----------------------------------

Dossier :	17450457	du	14/12/2017	Seniors D3/Phase Unique	Poule C	19358983	10/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total :	13,00€
---------	--------

Club :	550008	CHASSIEU DECINES F.C.
---------------	---------------	------------------------------

Dossier :	17448104	du	12/12/2017	Veterans/Phase Unique	Poule D	20017568	08/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			11/12/2017	11/12/2017		8,00€

Dossier :	17449569	du	13/12/2017	U13 Poules Label Jeunes/Phase 1	Poule C	19853592	09/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	91	Licence Manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante			11/12/2017	11/12/2017		3,50€

Dossier :	17450528	du	14/12/2017	U19 D2/Phase Unique	Poule A	19362105	09/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			11/12/2017	11/12/2017		26,00€

Total :	37,50€
---------	--------

Club :	550077	F.C. RIVE DROITE
---------------	---------------	-------------------------

Dossier :	17448458	du	12/12/2017	U15 D4/Phase 2	Poule K - Niveau 2	20165655	09/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	91	Licence Manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante			11/12/2017	11/12/2017		7,00€

Total :	7,00€
---------	-------

Club :	550941	U.S. BEAUJOLAIS VAUXONNE
---------------	---------------	---------------------------------

Dossier :	17448388	du	12/12/2017					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11			11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Dossier :	17449010	du	13/12/2017					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	14	Beaujolais Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beaujolais Licence manquante U11			11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Dossier :	17450937	du	14/12/2017	Seniors D4/Phase Unique	Poule A	19360039	10/12/2017	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			11/12/2017	11/12/2017		8,00€

Total : 16,00€

Club : 551384 U. F. BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES

Dossier : 17448320 du 12/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	133	Beujolais Licence manquante U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	133	Beujolais Licence manquante U9	11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Dossier : 17448323 du 12/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	29	Beujolais Feuille incomplète U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	29	Beujolais Feuille incomplète U11	11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Dossier : 17450526 du 14/12/2017 U19 D1/ Phase Unique Poule Unique 19361974 10/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2017	11/12/2017		26,00€

Total : 34,00€

Club : 551420 F. C. DU FRANC LYONNAIS

Dossier : 17450928 du 14/12/2017 U19 D3/ Phase 2 Poule A - Niveau 1 20164023 09/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	91	Licence Manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante	11/12/2017	11/12/2017		7,00€

Total : 7,00€

Club : 551625 ENT. OENAS CHARENTAY SAINT-LAGER

Dossier : 17448372 du 12/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	67	Beujolais Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	67	Beujolais licence manquante U13	18/12/2017	18/12/2017		4,00€

Total : 4,00€

Club : 551997 A.S. DE PROPIERES

Dossier : 17448324 du 12/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	133	Beujolais Licence manquante U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	133	Beujolais Licence manquante U9	11/12/2017	11/12/2017		8,00€

Total : 8,00€

Club : 552556 MONTS D'OR AZERGUES FOOT

Dossier : 17448299 du 12/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	133	Beujolais Licence manquante U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	133	Beujolais Licence manquante U9	11/12/2017	11/12/2017		16,00€

Dossier : 17449023 du 13/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	14	Beujolais Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beujolais Licence manquante U11	11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	553724	HAUTE BREVENNE FOOTBALL
---------------	---------------	--------------------------------

Dossier :	17448569	du 12/12/2017	U19 D2/Phase Unique	Poule B	19362236	09/12/2017
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2017	11/12/2017		8,00€

Total :	8,00€
---------	-------

Club :	553777	U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS
---------------	---------------	---

Dossier :	17449596	du 13/12/2017	Veterans/Phase Unique	Poule E	20017700	08/12/2017
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2017	11/12/2017		8,00€

Total :	8,00€
---------	-------

Club :	553949	C. S. LYON 8
---------------	---------------	---------------------

Dossier :	17447740	du 12/12/2017	U15 D4/Phase 2	Poule E - Niveau	120165318	09/12/2017
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet	11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total :	13,00€
---------	--------

Club :	554474	CHAZAY F. C.
---------------	---------------	---------------------

Dossier :	17447755	du 12/12/2017	U15 D4/Phase 2	Poule A - Niveau	20165094	12/12/2017
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet	11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Dossier :	17448353	du 12/12/2017				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	67	Beujolais Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	67	Beujolais licence manquante U13	18/12/2017	18/12/2017		8,00€

Dossier :	17448357	du 12/12/2017				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	14	Beujolais Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beujolais Licence manquante U11	11/12/2017	11/12/2017		4,00€

Dossier :	17448361	du 12/12/2017				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	36	Beujolais Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	36	Beujolais Forfait U11	11/12/2017	11/12/2017		21,00€

Total :	46,00€
---------	--------

Club :		563771 SUD AZERGUES FOOT					
Dossier :	17448757	du	12/12/2017	Veterans/ Phase Unique	Poule F	20017827	08/12/2017
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		11/12/2017	11/12/2017		8,00€
Dossier :	17449013	du	13/12/2017				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	39	Beaujolais Feuille match Hors délai		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	39	Beaujolais Feuille match hors délai		11/12/2017	11/12/2017		20,00€
Total :							28,00€

Club :		580634 U. S. DES BERGES DU RHONE					
Dossier :	17449601	du	13/12/2017	U15 D4/ Phase 2	Poule F - Niveau 120165376		09/12/2017
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	91	Licence Manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante		11/12/2017	11/12/2017		7,00€
Total :							7,00€

Club :		581381 F. C. COLOMBIER-SATOLAS					
Dossier :	17450935	du	14/12/2017	U17 D4/ Phase 2	Poule F - Niveau 220164878		09/12/2017
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		11/12/2017	11/12/2017		8,00€
Total :							8,00€

Club :		581465 F.C. DU PAYS VIENNOIS					
Dossier :	17450461	du	14/12/2017	Seniors D3/ Phase Unique	Poule D	19359111	03/12/2017
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		11/12/2017	11/12/2017		13,00€
Total :							13,00€

Club :		582331 BEAUJOLAIS FOOTBALL					
Dossier :	17448295	du	12/12/2017				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	133	Beaujolais Licence manquante U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	133	Beaujolais Licence manquante U9		11/12/2017	11/12/2017		28,00€
Total :							28,00€

Club :		590353 A. S. LYONNAISE REPUB DEMOCRATIQUE DU CONGO					
Dossier :	17450483	du	14/12/2017	Seniors D4/ Phase Unique	Poule B	19360176	10/12/2017
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		11/12/2017	11/12/2017		13,00€

Total : 13,00€

Club : 590385 S. C. BRON TERRAILLON PERLE

Dossier : 17449597 du 13/12/2017 Veterans/ Phase Unique Poule E 20017700 08/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 10 Feuille incomplete Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 10 Feuille match incomplète 11/12/2017 11/12/2017 8,00€

Dossier : 17450451 du 14/12/2017 Seniors D3/ Phase Unique Poule B 19358853 21/01/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 131 Absence Délégué sur feuille de match Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 131 Absence Délégué sur feuille de match 11/12/2017 11/12/2017 13,00€

Total : 21,00€

Club : 590651 FC DRINA LYON

Dossier : 17448359 du 12/12/2017 Futsal D1/ Phase Unique Poule Unique 19364775 10/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 91 Licence Manquante Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 91 Licence Manquante 11/12/2017 11/12/2017 7,00€

Total : 7,00€

Club : 590655 NOUVELLE GENERATION

Dossier : 17447758 du 12/12/2017 Futsal D1/ Phase Unique Poule Unique 19364774 09/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 06 Resultats non saisis sur internet Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 06 Résultat non saisi sur internet 11/12/2017 11/12/2017 13,00€

Dossier : 17447760 du 12/12/2017 Futsal D3/ Phase Unique Poule B 19365170 09/12/2017

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 06 Resultats non saisis sur internet Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 06 Résultat non saisi sur internet 11/12/2017 11/12/2017 13,00€

Total : 26,00€